



UNIL | Université de Lausanne
FACULTE DES SCIENCES SOCIALES
ET POLITIQUES
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

SESSION D'AUTOMNE 2023

De la rue à la rue, en passant par l'accueil de nuit
Ethnographie de l'action sociale à destination des personnes sans-abri à
Lausanne

Mémoire de maîtrise universitaire en sciences sociales

Présenté par : Elodie Tavel

Directeur : Toffel, Kevin

Expert : Bühlmann, Felix

Remerciements

J'aimerais prendre le temps ici de remercier ma famille et plus particulièrement mes parents. C'est en partie grâce à leur soutien infailible que j'ai pu aller jusqu'au bout de mon cursus universitaire.

Je remercie chaleureusement Cassandra, ma coloc' et tendre amie qui m'a soutenue tout au long de mon travail.

Ma gratitude va également à tous mes autres camarades qui me permettent au quotidien de prendre, dans la joie et les rires, du recul sur le monde.

Je remercie également mon directeur de mémoire Kevin Toffel de m'avoir accompagnée, avec bienveillance, dans mon processus d'enquête et d'écriture.

Enfin, je remercie mes enquêtés qui m'ont accordé de leur temps et qui ont accepté de me partager des morceaux de leur vie.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Les politiques sociales et les nouveaux vagabonds	3
2.1 Les mutations de l'État social.....	3
2.2 Punir les pauvres.....	7
2.3 De qui parle-t-on ?.....	9
2.4 Héberger les personnes sans-abri.....	12
3. Axes théoriques	15
3.1 La construction des problèmes sociaux.....	15
3.2 Les débuts de la sociologie de la déviance.....	16
3.3 Ethnographier l'assistance publique.....	18
4. Méthode	19
5. Mon expérience dans le bas seuil Lausannois	23
6. Présentation des structures d'hébergement.....	25
6.1 La fondation mère Sofia.....	25
6.2 La Marmotte.....	27
7. Analyses des résultats	29
7.1 Assister et surveiller.....	30
7.1.1 La saturation comme invariant du dispositif.....	30
7.1.2 Une gestion sécuritaire de la pauvreté	41
7.1.3 L'inconditionnalité sous conditions	49
7.1.4 Contrôler par l'exclusion	54
7.2 S'abriter dans le bas seuil.....	58
7.2.1 L'expérience du dortoir collectif.....	58
7.2.2 Survivre comme dans la rue.....	64
7.2.3 De l'inévitable retour à la rue	68
8. Conclusion	72
Bibliographie	74
Annexes	81
a. Grille d'entretien responsable de l'administration communale.....	81
b. Grille d'entretien intervenant.e social.e.....	82
c. Récapitulatif des structures d'hébergement de la ville.....	84
d. Présentation des enquêté.e.s.....	86

1. Introduction

Dans la nuit du 15 au 16 décembre 2001, une femme d'une soixantaine d'années est retrouvée morte dans des toilettes publiques non loin de la gare de Lausanne. Dans la presse, on en parle en ces termes : « victime du froid, une femme connue des services sociaux a été retrouvée sans vie dans des toilettes publiques près de la gare. »¹ Cet événement tragique pose la question de l'assistance aux personnes sans-abri dans un État censé protéger celles et ceux que se trouvent sur le territoire national.

Dans leur rapport, Drilling et ses collègues rappellent que la Suisse « prévoit un droit fondamental à l'aide en cas d'urgence, qui garantit un droit minimal illimité à la nourriture, à l'habillement, à l'aide médicale d'urgence et à l'hébergement » (Drilling et al., 2020, p. 20). Effectivement, le texte de la Constitution fédérale à l'état du 13 février 2022 relatif au droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse établit que : « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. » (art. 12 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, 2022). Si au niveau législatif, la Suisse entend donc permettre à toute personne présente sur le territoire de mener une existence digne, la persistance du sans-abrisme démontre l'échec de cette ambition.

Au niveau Lausannois, la première structure d'hébergement d'urgence a vu le jour dans les années 1990, à la suite de la mort par hypothermie d'une personne sans-abri. Depuis lors, la mise sur pied de telles structures n'a cessé de progresser au vu du besoin croissant en places dans les hébergements d'urgence (Flamand-Lew, 2014). Par exemple, entre 2018 et 2024 le nombre de places en hébergement d'urgence est passé de 57 à 225.

Ce type d'hébergement s'inscrit dans une logique d'accueil bas seuil qui prévoit un accès à des prestations, sans contrepartie de la part de ceux qui en bénéficient. Le terme bas seuil se réfère à une conceptualisation qui oppose deux idéaux-types qui vont du bas seuil au haut seuil (Franz, 2020). La distinction

¹ <https://www.swissinfo.ch/fr/une-mort-qui-interpelle/2437866>

entre ces deux pôles d'un continuum, repose sur les conditions d'accessibilité aux prestations sociales ; le bas seuil étant basé sur un accès sans condition, la gratuité et l'anonymat des usager.ère.s (Ibid).

Les différents éléments mentionnés ci-dessus permettent d'entamer une réflexion sur le contexte sociologique dans lequel sont mises en place les structures d'assistance qui ont pour but d'héberger les personnes sans-abri. Pour tenter d'appréhender la manière dont la ville de Lausanne entend répondre au problème du défaut de logis, ce travail, qui s'appuie sur une enquête ethnographique, entend soulever différents questionnements : qu'est-ce qui découle de la collaboration entre les politiques et les milieux bas seuil en termes d'assistance aux pauvres ? Comment la réponse qui est apportée nous renseigne-t-elle sur la construction de la pauvreté comme un problème social, une déviance auxquels il convient d'apporter une régulation ? Que nous indique l'organisation des politiques sociales à destination des personnes sans domicile fixe sur les logiques et les conceptions normatives liées à la pauvreté dans nos sociétés contemporaines ? Qu'implique ce fonctionnement pour les personnes qui travaillent dans les structures d'accueil de nuit mais aussi pour les usager.ère.s ? Pour parvenir à répondre à ces questions, il s'agira dans un premier temps, de dresser un bref une analyse sociologique du contexte sociopolitique dans lequel le réseau d'hébergement d'urgence est mis en place, notamment en relation avec la transformation de l'État social en Suisse.

Puis, en s'appuyant sur l'analyse des données d'enquête récoltées je tenterai de mettre en lumière les mécanismes à l'œuvre dans la mise en place de l'aide d'urgence avec les conséquences que ces applications ont sur l'expérience du personnel ainsi que sur celle des usager.ère.s de ces structures d'aide sociale.

Mon ambition rejoint celle exposée par Boucher et al. (2020) qui, dans le contexte de leur enquête sur la délinquance et le sans-abrisme, entendent offrir un espace scientifique capable d'appréhender à la fois « l'expérience vécue et la gestion institutionnelle des « acteurs de la rue » » (Ibid, p. 2).

2. Les politiques sociales et les nouveaux vagabonds

2.1 Les mutations de l'État social

Dans un premier temps, il convient de revenir sur le contexte politique dans lequel se déploient les politiques sociales en suisse.

En Suisse, c'est à partir de la fin du XIX^{ème} siècle que l'État va débiter à légiférer en matière de politiques sociales, ce domaine étant jusqu'alors investi principalement par les milieux religieux et la charité privée (Flamand-Lew, 2014 ; Tabin et al., 2006).

Si jusqu'au début du XX^{ème} siècle les SDF alors envisagés sous la figure du vagabond, on fait l'objet d'une répression de la part de l'État, « ils sont devenus, récemment, sous la figure de l'exclu, une cible emblématique des interventions de l'État en matière de lutte contre l'exclusion » (Damon, 2003, p. 4).

Jusqu'au début des années 80, l'État social s'est attelé à la protection sociale et civile des individus (Franz, 2020). En d'autres termes, il s'institue progressivement comme le gestionnaire principal des risques sociaux, se substituant ainsi aux protections traditionnelles fournies entre autres par le cercle familial (Ibid). En effet, si jusque dans les années 60 au moins, la structure économique suisse, qui assurait des hauts salaires, permettait de renforcer les solidarités au sein du réseau familial et de combler les lacunes de l'État-providence (Cattacin & Vitali, 1997), depuis la fin des années 70, l'État social est soumis à différentes pressions qui viennent questionner ses fondements.

Dans leur analyse de la production du bien-être en Suisse, Cattacin et Vitali décrivent la manière dont l'Etat-Providence est passé d'un modèle qui s'est construit sur un principe de subsidiarité qui comprend deux caractéristiques principales : la territorialisation de la prise en charge, et la capacité d'auto-organisation qui occupe une place importante dans la mise en place des programmes sociaux (Cattacin & Vitali, 1997). Cependant, à partir des années 70, ce modèle est remis en cause par les nouveaux défis auxquels l'Etat-Providence ne parvient plus à répondre. Si le principe de subsidiarité a vu le jour dans un contexte économique et social stable qui permettait de compenser les manquements de l'Etat social, les nouveaux problèmes, liés notamment « aux nouvelles immigrations et à l'atomisation des formes de vie » (Ibid, p. 2)

instaurent dans les années 80 une réorganisation entre les acteurs étatiques et non-étatiques. Cette réorganisation débouche sur un nouveau modèle qui se caractérise par deux éléments : « d'une part, une subsidiarité renouvelée, plus dynamique et mise en œuvre de manière plus professionnelle grâce à un Etat qui joue le rôle d'incitateur de nouveaux programmes et qui assume le rôle de modérateur des acteurs » (Ibid, p. 2). Cette nouvelle manière de penser l'assistance aux pauvres s'articule « autour de courants néo-libéraux qui soutiennent un retrait de l'État social, des systèmes de protection sociale et une relativisation des principes de solidarité et d'universalité » (Franz, 2020, p. 3).

Dans ce contexte politique, qui voit dans l'État social une institution incapable de gérer les problèmes sociaux et met l'accent sur la responsabilité individuelle au détriment de la responsabilité collective envers les individus ; l'État social et son intervention, dans la représentation qu'on leur assigne dès lors, sont perçus comme portant entrave à la capacité pour les citoyens d'assumer leurs responsabilités en plus de créer une société d'assistés (Ibid).

Dans le même ordre d'idée, mettre l'accent sur l'autonomisation et la responsabilité individuelle tend à favoriser la compréhension de la pauvreté ou de la marginalité sociale comme étant les conséquences de mauvais choix opérés par les individus (Ibid). « On assiste ainsi à un glissement dans l'appréhension des populations marginales et précarisées, perçues comme « victimes » de facteurs structurels inégalitaires, principalement prises en charge par les institutions de sécurité sociale, au statut de « coupables » ou du moins de responsables de leur condition d'existence, et potentiellement cibles des institutions de sécurité civile, sollicitées dans leur rôle de garantes de la cohésion sociale et de la sécurité publique » (Ibid, p.3). En ce sens l'État social, aborde la question des inégalités dans une perspective qui fait des personnes mises en marge les cibles d'une intervention qui répond plus à une demande en termes de sécurité civile, et par là même d'autorité, qu'en termes de sécurité sociale » (Ibid, p.3).

Comme cela a brièvement été évoqué précédemment, l'évolution historique des institutions sociales helvétiques est marquée dans un premier temps par l'investissement d'acteurs privés, s'est peu à peu rapprochée d'une gestion soumise aux injonctions étatiques (Flamand-Lew, 2014). En effet, « le

développement de l'Etat social, qui a mené à l'étatisation de nombreuses prestations auparavant fournies par des privés, a signifié d'une part que l'Etat a pris à sa charge les dépenses relatives à ces prestations, mais qu'il a d'autre part pu fixer par conséquent un certain nombre de conditions et de limites aux institutions sociales ainsi financées » (Flamand-Lew, 2014, p. 14).

C'est ce que constate également Franz (2020) : Selon Terretaz, coordinateur de la plate-forme bas seuil lausannoise le bas seuil s'est historiquement constitué en partant de problématiques sociales et sanitaires issues « du terrain », contribuant de manière importante à la définition et à la constitution des problèmes publics, et ce à l'initiative de personnes d'églises, de travailleur.euses sociaux.ales et sanitaires, d'associations militantes, etc., dans une perspective bottom up. La tendance s'inverse depuis une dizaine d'années dans une logique top down, en accord avec le paradigme de la NGP, où c'est l'État qui formule des appels d'offre auprès du secteur associatif, et qui définit des contrats de prestation relativement strictes, n'étant pas toujours en accord avec les réalités vécues sur le terrain et les problématiques identifiées par les travailleur.euses sociaux.ales. » p. 8 (Franz, 2020)

Dans ce contexte, les positionnements religieux et politiques qui étaient alors susceptibles d'influencer l'organisation de l'assistance, se voient atténués « au profit d'une neutralité exigée par l'Etat financeur » (Ibid, p.14). Cette interdépendance entre les dispositifs mis en place à des fins d'assistance et l'Etat financeur implique dès lors un certain degré d'harmonisation au sein des différentes structures. C'est ce que m'explique Corrine², une responsable de l'administration de la ville de Lausanne depuis 2011, dans cet extrait :

« Si vous voulez, c'est des montages qui sont à discutés à plusieurs. Donc déjà, il y a évidemment, par exemple, par exemple, pour la question des horaires, y'a la question des financements. Les financements, on les a obtenus généralement pour des structures ouvertes à peu près 12 h par nuit, parce que c'est ça qu'on a comme argent. Et du coup, on a essayé aussi de.. d'essayer de s'organiser autour, par

² L'annexe d. de ce document, contient une présentation plus détaillée de toutes les personnes que j'ai interviewées.

exemple, des jours d'ouverture à peu près harmonisés. Et puis on a réfléchi par exemple avec l'ouverture de la soupe. On a réfléchi à d'autres trucs tu vois en disant bah voilà les ouvertures, on va essayer de les caler aux alentours de 20 h 30, en gros, ça dépend après, il y en a peut-être qui font une demi-heure de différence et tout mais on a.. on a essayé de dire par exemple sleep in, Marmotte, Étape, on a essayé de dire à peu près aux alentours de 20 h30, jusqu'à 8 h 30. ça permet d'aller manger à la soupe avant, ça sert à rien d'ouvrir toujours trop tôt, souvent les gens vont à la soupe, donc voilà. Et puis si on ouvre tôt, ça veut dire qu'on doit fermer tôt, ça c'est.. après ça c'est des ajustements qu'on fait un peu entre nous mai voilà c'est en lien avec le financement et puis c'est un peu en lien avec une forme d'harmonisation du dispositif ».

Cette citation, souligne bien la question de l'harmonisation en lien notamment avec des contraintes budgétaires. L'organisation du dispositif, basée sur un financement plus ou moins constant, est orientée par la volonté de rendre l'« offre » harmonieuse en appliquant des modalités d'accueil, des horaires qui concordent. On voit également que les modalités d'accueil sont pensées pour être harmonieuses, non seulement au sein des structures mais aussi entre elles. En effet, les heures d'ouverture des accueils de nuit sont réfléchies pour permettre aux usager.ère.s de passer, dans une temporalité cohérente, d'une institution d'aide à l'autre.

2.2 Punir les pauvres

Dans son analyse sur la prise en charge des SDF, Damon décrit différentes caractéristiques associées à l'assistance telle qu'elle est prévue pour les plus démunis. Il sera ici question de revenir sur trois caractéristiques qui semblent être le plus à même de nous aider à comprendre comment l'assistance en direction des personnes sans-abri se met en place dans nos sociétés contemporaines : premièrement, on a voulu, sans vraiment y parvenir, dénombrer les errants et les pauvres. En réalité, « tout système de prise en charge connaît en fait des difficultés à définir, classifier et chiffrer les individus qui composent sa cible » (Damon, 2003). Cette première constatation est également relevée par Drilling et ses collègues qui soulignent la lacune qui existe en Suisse concernant la définition juridique du sans-abrisme ainsi que le manque de statistiques susceptibles d'être utilisées au niveau national pour calculer un profil qui correspond à cette forme de pauvreté (Drilling et al., 2020).

Deuxièmement, et cette caractéristique répond à une logique normative, les réponses apportées au sans-abrisme comporte l'empreinte de la vieille distinction entre : « le « bon » pauvre du « mauvais », le mendiant « digne » et le mendiant « indigne ». Ces distinctions constituent une règle fluctuante de clivage entre ceux qui relèvent des secours et les autres, entre ceux qui sont jugés « reclassables » ou « réinsérables » et les autres » (Damon, 2003).

Cette séparation se retrouve notamment dans la catégorisation opérée dans le dispositif d'hébergement d'urgence de la ville de Lausanne et qui entend établir une forme de hiérarchisation dans le soutien à apporter à cette population en fonction de différents critères qui prennent en compte des notions telles que la citoyenneté, le genre, l'âge ou encore le niveau santé des individus. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette séparation plus loin dans l'analyse.

Troisièmement, les politiques publiques à destination des personnes sans-abris comprennent une double volonté ; d'une part, celle d'apporter une aide mais aussi celle de d'apporter des réponses sécuritaires oscillant ainsi entre répression et solidarité. Ce double standard au sein des politiques sociales fait écho aux représentations liées aux sans-abris qui « varient entre l'hostilité et le souci d'hospitalité » (Damon, 2003).

L'analyse de l'émergence des politiques d'assistance publique en Suisse à la fin du XIX^{ème} siècle effectuée par Tabin et al. confirme ce point de vue en rappelant que les mesures de police qui visent la population assistée attestent d'une ambition, à peine dissimulée, de lutter contre les comportements qui pourraient nuire à l'ordre établi (Tabin et al., 2006). Il faut également rappeler que la gestion de la pauvreté prend place dans un contexte néo-libéral dans lequel ce sont les libertés privées qui priment au détriment de la dignité humaine (Tabin, 2002). Dans cette logique très individualiste, les personnes exclues sont tenues pour responsables de leur situation et c'est à elles « de faire preuve d'initiative, au lieu de se comporter en ratés et de recourir passivement à l'assistance de l'État » (Tabin, 2002, p. 230).

Wacquant (2010), rappelle en invoquant son ouvrage « Punishing the Poor » que l'extension du domaine pénal qui s'instaure dans la révolution capitaliste – appelée aussi néolibéralisme – permet à l'État de « juguler les réverbérations causées par la diffusion de l'insécurité sociale dans les étages inférieurs de la hiérarchie de classe et ethnique, et apaiser le mécontentement populaire suscité par le dépérissement de ses fonctions économiques et sociales traditionnelles » (Ibid, p. 164). Il souligne également le paradoxe qui réside dans le néolibéralisme de la modernité tardive qui renforce le contrôle dans tous les domaines de la vie sociales à l'exception du domaine économique alors même que c'est de cette sphère dérégulée que découlent la majorité des risques contemporains.

Les modifications néolibérales de l'État comportent également différents biais sociaux, ethnoraciaux et spatiaux qui font peser une double contrainte sur les groupes dominés. En effet, les populations qui sont les plus susceptibles d'être désavantagées par les transformations du marché du travail et de l'assistance publique sont aussi celles qui sont le plus en proie aux interventions des autorités pénales. Selon Wacquant (2010), « c'est aussi le cas en Europe de l'Ouest, où la clientèle prioritaire du système carcéral en expansion se compose principalement de chômeurs et de travailleurs précaires, d'immigrants postcoloniaux et de toxicomanes de classe inférieure et autres épaves de rue. Enfin le néolibéralisme est étroitement corrélé avec la diffusion internationale de politiques punitives sur le double front pénal et social » (p. 164).

Cette ambivalence se retrouve également à l'œuvre dans les politiques publiques lausannoises qui visent à apporter un hébergement aux personnes sans-abris. En

effet, s'il existe effectivement une volonté d'apporter assistance d'une certaine manière, certains éléments montrent que cette assistance est également produite sur le mode de la répression et du contrôle.

Dans ce travail, je prends pour hypothèse l'idée selon laquelle les structures d'hébergement d'urgence ou d'accueil de nuit témoignent de cette réorganisation de l'État qui tend à flouter les frontières entre un double mouvement qui oscille entre contrôle et assistance.

2.3 De qui parle-t-on ?

Dans le cadre de ma recherche, je m'intéresse à la manière dont les politiques d'assistances en direction des personnes sans-abri sont mises en œuvre dans la ville de Lausanne. Ici, il s'agira d'apporter des éléments de définition concernant la population des personnes sans-abris ainsi que d'explicitier le contexte dans lequel les réponses – qui découlent de la collaboration entre le domaine étatique et privé – sont mises en place pour lui apporter assistance.

Dans leur rapport, Drilling et ses collègues (2020) nous rappelle que la Suisse, à l'instar d'autres pays européens, n'a pas de définition officielle du sans-abrisme. Pour les auteurs, ce manque de clarté au niveau définitionnel entraîne plusieurs conséquences : au niveau international, il ne permet pas d'opérer des comparaisons. Au niveau national, « l'absence de définition du sans-abrisme rend difficile la législation et donc la garantie des droits des personnes concernées » (Ibid, p. 7).

Afin d'éclaircir ce qui sera compris comme relevant du sans-abrisme dans ce travail, j'ai choisi de me baser sur la définition suivante : les personnes peuvent être considérées comme sans-abri lorsqu'elles sont accueillies dans des hébergements d'urgence ou des structures à bas seuil et qu'elles ne bénéficient donc pas d'un logement fixe (Bonvin et al., 2020). Aussi, « sont considérées comme sans-abri les personnes vivant dans la rue, dans des lieux publics ou sans logement pouvant être qualifié comme tel » (Ibid, p. 493)³. Pour tenter de définir ce qui peut être compris comme un logement digne de ce nom, on peut se référer

³ Cette définition reprend la typologie établie par ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

au premier rapport suisse sur le sans-abrisme qui énumère 3 conditions qui permettent à un logement d'être qualifié de « foyer » :

1. Adéquation du logement en lien avec les besoins pour qu'une famille ou un.e individu soit satisfait.e.
2. Le deuxième pilier se concentre sur la possibilité de vivre l'espace de vie comme une expérience d'intimité et d'intégration sociale.
3. Le troisième pilier exige l'exclusivité des droits de disposition sur l'espace de vie.⁴

En prenant en compte ces différents éléments, on s'aperçoit que les hébergements d'urgence ne sont effectivement pas en mesure de répondre à ces critères.

Pour se donner une idée du nombre de personnes sans-abri au niveau national, on peut faire appel aux chiffres donnés par Dittmann et ses collègues (2022) dans leur étude sur le sans-abrisme en Suisse. Les auteurs se basent sur un modèle d'extrapolation statistique à trois niveaux dans lequel les données recensées dans huit grandes villes de Suisse⁵ ont été étudiées en ajoutant d'autres statistiques. Le modèle d'extrapolation moyen⁶ estime que les personnes sans-abris sont 1'688 en Suisse, environ 70% d'entre elles, soit 1'167 personnes, fréquentent les hébergements d'urgence. Si l'on suit cette extrapolation cela représente 0,02% de la population adulte en Suisse.⁷ Dans les huit villes étudiées dans l'enquête, les hommes sont surreprésentés au sein de la population des personnes sans-abri, ils représentent 83% des personnes⁸. L'étude fait également état d'une surreprésentation des personnes étrangères, 83,2% n'ont pas la nationalité suisse et 61% ne détiennent pas de titre de séjour valable.

⁴ Drilling, M., Mühlethaler, E., & Gosalya Iyadurai. (2020). Homelessness : First Country Report Switzerland. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.34380.56962>

⁵ Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall et Lugano.

⁶ Je nomme « moyen » le modèle qui reprend les chiffres qui se trouvent entre les limites inférieures et supérieures du modèle statistique dans son ensemble. En d'autres termes, si l'on prend les valeurs du premier modèle, le nombre de sans-abris calculé est inférieur à celui du modèle moyen. Si l'on prend celles du troisième modèle, le nombre de sans-abris est supérieur à celui du modèle moyen.

⁷ Même si la comparaison internationale comporte ses limites, notamment pour les raisons mentionnées plus haut, on peut tout de même noter que les auteurs replacent ces chiffres dans le contexte européen. Ainsi, « dans les pays voisins, l'Autriche, les pourcentages sont de 0,25%. En Allemagne, le pourcentage de sans-abri est de 0,41%, en France, il est de 0,22% et en Italie, il est de 0,08%. » (Dittmann et al., 2022, p. 10). Ces données statistiques font donc de la Suisse un pays dans lequel il y a relativement peu de personnes sans-abri.

⁸ Cette proportion est basée sur les 534 personnes qui ont donné des informations concernant leur sexe pour les besoins de l'enquête.

En ce qui concerne la ville de Lausanne, un aperçu quantitatif du nombre de personnes m'a été transmis par Corrine, une responsable de l'administration communale⁹ :

Enquêtrice : « Si on passe maintenant, peut-être un peu plus du côté bénéficiaires, est-ce que vous pouvez me donner aussi un peu une idée de la demande ? »

Corrine : « Alors le.. bon les.. il y a plein de choses à dire, mais qu'est-ce que je peux dire...

Enquêtrice : « En termes de chiffre peut-être ? »

Corrine : « [...] Donc si vous voulez à un instant T, aujourd'hui, par exemple en ville de Lausanne, on aura peut-être j'sais pas.. [...] on peut se retrouver par exemple avec disons 280 plus 15 refus, ça fait 295 plus peut-être encore 15 personnes qui souhaitent pas être dedans, ça fait peut-être 310 ou 320 personnes sans-abri. »

Dans leur enquête, Dittmann et ses collègues (2022) donnent des chiffres inférieurs à ceux avancés ci-dessus par la responsable de l'administration communale que je cite ci-dessus. En effet, concernant la ville de Lausanne, les auteurs ont calculé que pour 100'000 habitants¹⁰ il y avait 150 personnes sans-abri¹¹, à titre de comparaison, Genève en compterait 210. Dans le contexte lausannois, Franz (2022) souligne également que la population sans-abri est majoritairement composée de personnes migrantes et requérantes d'asile.

Maintenant qu'une clarification sémantique ainsi qu'un aperçu quantitatif concernant les personnes sans-abri présentes à Lausanne ont été énoncés, il s'agit dans la partie qui suit de voir comment les réponses apportées à cette population

⁹ Comme cela a été mentionné précédemment, plusieurs auteur.ice.s soulignent le manque de données scientifiques concernant le sans-abrisme en Suisse (Drilling et al., 2020 ; Martin et al. 2022 ; Dittmann, 2022). Ce flou statistique explique pourquoi je me base, entre autres, sur les chiffres qui m'ont été transmis par Corrine concernant le nombre de personnes sans-abri à Lausanne. Cependant, notons tout de même que le site officiel de la ville donne des chiffres relatifs à l'aide d'urgence, qui seront mentionnés plus loin.

¹⁰ Agés de 18 ans et plus.

¹¹ Au moment de l'enquête les chiffres de la ville de Lausanne dénombrent 149'000 habitant.e.s. file:///C:/Users/User/Downloads/Lausanne-Portrait-statistique_2023.pdf

s'institutionnalisent dans la collaboration entre les acteurs des secteurs privés et publics.

2.4 Héberger les personnes sans-abri

Dans l'organisation de la sécurité sociale en Suisse, l'assistance publique a une fonction complémentaire aux assurances sociales¹² qui doivent « couvrir les différents risques sociaux reconnus en offrant une aide fondée sur le besoin » (Tabin et al., 2008). En ce qui concerne l'assistance publique, ce ne sont pas les risques (tels que la maladie, les accidents, etc.) qui donnent accès au droit mais le fait de ne pas avoir un revenu suffisant, on y retrouve donc des personnes qui ont épuisé leur droit à l'assurance ou qui n'y ont pas accès (Ibid). Castel (2008), voit dans cette organisation « une dualisation de la protection sociale entre une composante assurantielle réservée à la population active et à ses ayants droit, et une composante de type assistantiel relevant des dépenses dites “ de solidarité ” » (Ibid, p. 103).

Si les assurances sociales sont gérées et financées au niveau fédéral, les politiques d'assistance sont administrées au niveau cantonal et communal (Franz, 2022). Chaque canton a donc un fonctionnement propre en ce qui concerne l'organisation de l'aide sociale (Ibid), c'est notamment ce qui explique les disparités cantonales en termes d'assistance.

Dans la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), l'article 4a concernant l'aide d'urgence comporte les directives suivantes :

1. Toute personne résidant dans le canton a droit au minimum à l'aide d'urgence si elle n'est plus en mesure de subvenir à son entretien en raison d'une situation de détresse présente ou inéluctable.
2. L'aide d'urgence doit en principe être sollicitée par le bénéficiaire, à qui il peut être demandé de collaborer à l'établissement de ses besoins et de quérir les prestations accordées.
3. L'aide d'urgence est dans la mesure du possible allouée sous forme de prestations en nature. Elle comprend en principe :

¹² Dans lesquelles on retrouve : l'assurance vieillesse et survivants (AVS), l'assurance invalidité (AI), l'assurance maladie (AMal) pour n'en citer que quelques-unes.

- a. le logement, en règle générale, dans un lieu d'hébergement collectif;
- b. la remise de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène;
- c. les soins médicaux d'urgence dispensés en principe par la Polyclinique Médicale Universitaire (PMU), en collaboration avec les Hospices cantonaux/CHUV;
- d. l'octroi, en cas de besoin établi, d'autres prestations de première nécessité.

Les prérogatives listées ci-dessus donnent lieu notamment à la mise en place du dispositif d'hébergement d'urgence qui peut être défini comme « l'ensemble des structures mises en place par des institutions étatiques ou privées pour permettre aux personnes sans logement d'en trouver un, au moins à court terme » (Bonvin et al., 2020, p. 258). En réalité, la distinction entre institutions privées et étatiques est à relativiser dans le cadre de l'hébergement d'urgence. En effet, « dans la plupart des cas, les financements publics¹³ correspondent à près de 80% de la masse financière totale » (Franz, 2022, p. 303). En ce sens, les actions menées par les acteurs dits « non-étatiques » sont « largement tributaires des directives et des ressources de l'État »¹⁴ (Ibid, p. 303).

Au moment de mon enquête, le dispositif de la ville de Lausanne compte 98 places annuelles en hébergement d'urgence, réparties entre la Marmotte, le Sleep In et l'Étape Saint-Martin¹⁵. À ce dispositif annualisé, s'ajoutent les 65 places dispensées à la Borde 47 et les 100 place du Répit qui sont les deux structures ouvertes uniquement durant l'hiver. Un plan grand froid peut également être mis en place – comme cela a été le cas entre mi-janvier et début février 2023¹⁶ – à

¹³ Selon Ruiz, conseillère d'État au canton de Vaud, le budget alloué à l'hébergement d'urgence au niveau cantonal est passé de 3,46 millions en 2020 à 4,9 millions en 2022. Cette information, qui reprend une séance menée au Grand Conseil le 10 mai 2022, se trouve sur le site officiel de l'État de Vaud à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/b76478df-af4a-4510-8b53-d952f9a5a6d3/meeting/1004435>

¹⁴ Ce partenariat, qui s'accomplit sous forme de contrat de prestations depuis les années 2000, est soumis à un cadre de travail dans lequel aucuns objectifs communs ne sont fixés (Heiniger, 2023).

¹⁵ Pour plus de précisions concernant ces différents lieux d'hébergement, veuillez consulter l'annexe

¹⁶ Cette information m'a été donnée par Corrine, une responsable au sein de l'administration de la ville de Lausanne.

l'abri PC de la vallée de la jeunesse et ainsi ajouter 50 places supplémentaires au dispositif hivernal.

3. Axes théoriques

3.1 La construction des problèmes sociaux

Dans « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion », Paugam rappelle plusieurs présupposés théoriques qui semblent pertinents à utiliser dans le cadre de cette recherche qui a pour but de donner des clefs de compréhension dans l'appréhension de la question du sans-abrisme, notamment concernant les réponses institutionnelles qui lui sont apportées. En effet, en se basant sur une approche que l'on peut qualifier de constructiviste, l'auteur rappelle en premier lieu que : « [...] ce qui est sociologiquement pertinent ce n'est pas la pauvreté ou l'exclusion en tant que telles, mais les formes sociales institutionnelles qu'elles prennent dans une société donnée à un moment spécifique de son histoire » (Paugam, 1998). À ce premier présupposé est associé le second qui veut que ces formes sociales institutionnelles soient à comprendre comme résultant d'un processus social et ne sont pas données une fois pour toutes (Paugam, 1998). Enfin, « le statut des ; pauvres et des exclus dépend à la fois du sens que prennent, dans chaque société, des critères comme par exemple, le niveau de vie ou le degré de participation à la vie économique et sociale, et du rapport que les populations désignées comme «pauvres» ou «exclues» entretiennent avec ceux qui les désignent ainsi » (Paugam, 1998).

Ces conceptions théoriques rejoignent celles énoncées par le sociologue Herbert Blumer qui considère qu'envisager la construction des problèmes sociaux exige de prendre en compte la manière dont la société érige certaines conditions sociales en déviances qui demandent un traitement. Il décrit cinq étapes dans le processus de construction des problèmes sociaux : « la phase d'émergence et la phase de légitimation publique de ces problèmes, la mobilisation sociale qu'ils suscitent, les intérêts variés inhérents à la définition de leur traitement, enfin, la transformation de ces plans d'action dans leur mise en œuvre sur le terrain » (Blumer & Riot, 2004, p. 189). Pour Blumer, les comportements ou les situations sociales qui sont perçus comme des problèmes sociaux ne découlent pas d'une réalité objective mais d'une construction sociale qui prépare la manière dont ils seront traités par la société. Ces différents positionnements théoriques qui suggèrent : « de penser la pauvreté en fonction de sa place dans la structure

sociale et les institutions d'assistance envers les “ pauvres ” et les “ exclus ” comme un instrument de régulation de la société dans son ensemble » (Paugam, 1998), sont à la base d'une compréhension de la relation d'interdépendance qui lie les réponses institutionnelles apportées à la question du sans-abrisme aux personnes visées par ces politiques. C'est dans cette logique constructiviste que l'analyse se déploiera dans cette recherche. Les méthodes qualitatives forment, dans cette perspective, une approche nécessaire à employer pour saisir la construction de l'aide aux personnes sans domicile fixe.

3.2 Les débuts de la sociologie de la déviance

Jusque dans les années 50, la sociologie et la criminologie s'intéressent à la déviance dans une perspective positiviste qui se veut corrective. Dans une telle perspective, l'enjeu consiste à définir quelles peuvent être les caractéristiques individuelles capables de rendre compte des comportements déviants (Poupart, 2011). L'interactionnisme symbolique viendra ensuite remettre en question cette manière d'envisager la déviance, l'idée que les institutions de contrôle social (police, asiles, tribunaux) censées garantir la conformité sociale au sein de la société puissent en réalité encourager les comportements déviants, est une proposition qui a contribué à faire connaître ce courant de pensée.

Lemert par exemple, considère que si la déviance est souvent pensée comme un préalable au contrôle social, on peut également l'envisager comme une conséquence de l'intervention des agences officielles qui crée chez le « déviant » une propension à se comporter en adéquation avec l'étiquetage dont il fait l'objet, se plaçant ainsi d'avantage en marge (Poupart, 2011).

Pour Becker (1985), c'est la société qui crée la déviance. Selon lui, « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants » (Ibid, p. 33). En partant de ce principe, le ou la chercheur.euse doit se garder de considérer cette catégorie comme homogène et trouver les outils méthodologiques nécessaires à la compréhension de la construction sociale de la déviance.

La seconde École de Chicago, qui représente l'école de pensée dont s'inspirent les principaux travaux interactionnistes, se caractérise par l'utilisation des

méthodes qualitatives dans une volonté de mettre l'accent sur la connaissance de la perspective des acteurs. L'enjeu consiste ici à « s'intéresser à la manière dont les acteurs sociaux définissent les situations sociales » (Poupart, 2011, p. 187). Pour parvenir à appréhender les phénomènes sociaux dans cette perspective, Becker revient sur l'importance de ce qu'il désigne l'observation de première main :

« Allez vous asseoir dans les salons et les hôtels de luxe et sur le seuil des asiles de nuit; asseyez-vous sur les canapés de la Gold Coast et sur les paillasses des bas-fonds. [...] En bref, salissez vos fonds de pantalons dans la vraie recherche » (Poupart, 2011, p. 187).

Ce bref retour sur les présupposés méthodologiques liés à l'approche interactionniste que les auteurs affiliés à l'École de Chicago se sont donné pour objet de théorisation, est à la base du travail de réflexion épistémologique qui est présenté ici. En effet, dans le cadre de ma recherche, j'ai tenté d'utiliser les méthodes qualitatives pour comprendre comment les différent.e.s acteur.ice.s auquel.le.s je me suis intéressée donnent du sens au monde social dans lequel iels évoluent. C'est en me plaçant dans la continuité de cette approche interactionniste, en mobilisant notamment les outils de l'ethnographie, que j'ai choisi de me placer le plus proche possible de mes enquêté.e.s et des milieux dans lesquels iels se trouvent.

3.3 Ethnographier l'assistance publique

Selon Dubois (2012), qui s'intéresse aux transformations de l'État social dans le contexte français, deux propositions principales mènent à se tourner vers une enquête de type ethnographique dans le cadre d'une analyse des politiques publiques. La première consiste à considérer que les politiques existent concrètement au travers des pratiques des agents qui en sont les garants. Cette vision suggère que leurs actions ne découlent pas simplement de visions politiques préexistantes mais contribuent à la production de l'action publique et sont susceptibles de jouer un rôle décisif.

Le deuxième axe suggère que l'ethnographie doit également permettre de comprendre et d'intégrer comment ces actions sont vécues par les personnes dont elles sont la cible. En effet, les politiques sociales ne peuvent être comprises uniquement au travers de lois et de budget mais aussi et surtout en prenant en compte les effets sur la vie sociale des destinataires et c'est en s'intéressant aux lieux, aux acteurs et aux situations concrètes que l'on peut en prendre la mesure. Il convient ici de rappeler, en faisant appel à Besozzi (2021) que d'un point de vue scientifique, la méthode ethnographique ne peut se détacher du localisme qui lui est propre. En effet, elle permet de rendre compte uniquement de réalités situées qui existent dans un espace et un temps donné ce qui nécessite de considérer la généralisation des résultats avec précaution.

Ainsi, en s'intéressant aux situations réelles des assistés, l'ethnographie a permis d'opérer une rupture avec le discours relayé par les instances officielles concernant les politiques sociales et leur application (Dubois, 2012).

Dans le cadre de ma recherche qui, « prend pour objet moins un groupe social en lui-même (les pauvres) que les pratiques et les rapports de force constitutifs de son traitement politiquement légitimé » (Dubois, 2012, p. 5), j'ai tenté de m'approcher au mieux de ce que Dubois (2012) décrit comme une ethnographie critique de l'action publique.

4. Méthode

Dans un premier temps, et en vue de saisir les interactions in situ, j'ai utilisé la méthode de l'observation participante en travaillant bénévolement dans une structure dite « bas seuil » d'accueil de nuit du réseau lausannois. Sur une période allant de début mars 2022 à fin avril 2022, je me suis rendue, à raison d'une ou deux fois par semaine au Répit. Au total, j'aurais passé une vingtaine d'heures dans la structure en tant que bénévole. Ma mission principale était de servir de la nourriture et des boissons aux usager.ère.s.

Investir le terrain en tant que bénévole a comporté des avantages en ce qui concerne ma position d' « enquêtrice ». En effet, le fait d'être perçue par mes enquêté.e.s comme faisant partie de l'équipe m'a exemptée d'endosser la posture suspecte de l'observatrice qui prend des notes au fond de la pièce. Le fait de travailler au bar m'a également donné des opportunités faciles d'entrée en communication avec les personnes qui venaient au Répit, notamment avec certains qui, par la suite deviendront « mes » enquêtés. Dans le cadre de mon enquête, c'est avec deux personnes sans-abri, rencontrées au sein de la structure, que j'ai réalisé plusieurs heures d'entretien libre. À défaut de pouvoir, comme ça a été le cas dans la plupart des entretiens que j'ai mené durant mes études, prévoir une rencontre à l'avance et communiquer à distance, j'ai dû avec mes enquêtés sans-abri trouver d'autres modalités d'entrée en contact et d'organisation.

Pour illustrer la manière dont j'ai procédé afin d'entrer en contact et réaliser des interviews avec des personnes sans-abri de Lausanne, je présente dans l'encadré ci-dessous une note terrain que j'ai écrite suite à un entretien réalisé en ville.

En quête d'enqueté.e.s

Ce soir-là, je suis sortie en ville pour aller rencontrer des personnes sans-abri, j'espérais croiser des gens que je connais, de la rue ou du Répit. En allant prendre le métro à l'arrêt gare, je croise dans le hall de la gare un gars que j'ai vu souvent au Répit, il était allongé sur un banc dans l'entrée principale. J'avais donc sous les yeux la conséquence directe de la fermeture du Répit, le retour à la rue. Ce soir-là, je ne savais pas trop où aller, j'hésitais entre sortir au Flon, à la Riponne ou à Bessières. Il faut dire que c'est souvent difficile d'anticiper où je vais pouvoir croiser les personnes avec lesquelles j'aimerais échanger. En effet, je n'ai souvent pas de moyen de les contacter, je dois tomber sur eux par hasard. C'est ce qu'il s'est passé ce jour-là, j'ai choisi de descendre à la Riponne finalement. En montant les escaliers qui mènent à la sortie, je tombe nez à nez avec deux types que je connais du Répit. C'est Mourad et son pote. Mourad a l'air content de me voir et on s'approche tous les deux pour se saluer. Rapidement, il me demande ce que je fais, je lui réponds que je cherche des gens avec qui parler. Je crois qu'il s'est un peu foutu de moi quand j'ai dit ça. Je lui ai ensuite expliqué que j'avais fait du bénévolat au Répit parce que je travaille sur l'hébergement d'urgence dans le cadre des mes études et que je cherche des gens pour en discuter. De lui-même, il me dit qu'il est d'accord de discuter avec moi. Il m'explique qu'il était en train d'aller à la borde et qu'on peut y aller ensemble. Nous nous dirigeons donc vers l'arrêt de bus pour y aller. À l'arrêt il y a deux gars qui essaient de m'accoster pour me vendre de la drogue je crois. Mourad m'a littéralement prise sous son aile en leur disant que je n'avais besoin de rien. À ce moment, j'ai senti une forme de protection de sa part comme s'il voulait me protéger à la manière d'un grand frère. Je lui ai expliqué que c'était compliqué pour moi de demander aux gens de discuter de leur situation. Il n'avait pas l'air de comprendre pourquoi, il m'a dit un truc du style « je sais aussi ce que c'est d'avoir un logement, une famille », son discours se voulait emplir de dignité par rapport à sa situation. On a pris le bus avec son pote, et nous sommes arrivés à la borde. Devant le bâtiment, il y avait des gens de l'équipe, ils étaient deux je crois. J'ai senti des regards intrigués se poser sur moi. Mourad

a rapidement désamorçé la situation en disant que j'étais « journaliste ». À l'entrée, il y avait plusieurs personnes, principalement des hommes. Mourad est revenu peu de temps après en me demandant ce que je voulais boire, j'ai dit que je prenais volontiers un thé noir. Il est allé me le chercher et l'a ramené dehors. J'ai trouvé ce geste très courtois de sa part. On est allé.e.s plus loin pour discuter, dans la rue.

Ma pratique d'enquête auprès des personnes sans-abri a été façonnée par la réalité des conditions d'existence d'une partie de cette population. Comme le souligne Besozzi (2021) en citant Rullac (2005) : « mener une ethnographie [...] au contact des SDF ne relève pas de l'évidence méthodologique et soulève un certain nombre de difficultés qu'il faut bien contourner ou accepter pour réaliser le projet » (Besozzi, 2021, p. 2).

Pour parvenir à entrer en contact avec eux, je suis allée directement dans la rue en sachant que j'étais susceptible de croiser des personnes que j'avais pu rencontrer au Répit.

En ce qui concerne mon enquête au Répit, du point de vue de la récolte de données, les horaires exigés dans le cadre de ma mission de bénévole – j'arrivais à 21h30 et repartais à 23h – ne me permettraient pas d'avoir une vue d'ensemble sur ce qu'il se passait tout au long de la nuit. Cette expérience m'a permis non seulement d'observer la réalité des personnes qui fréquentent cette structure mais également de créer des contacts avec certains d'entre eux et donc d'accéder à des récits de vie.

J'ai également mené des entretiens semi-directifs avec différents acteur.ice.s de l'action publique. Deux d'entre eux ont été menés avec des employé.e.s qui travaillaient au Répit en tant qu'intervenant.e.s social.e.s. Ici, aussi, travailler en tant que bénévole m'a permis de créer du lien au préalable avec « mes » enquêté.e.s.

J'aurais aimé m'entretenir avec la responsable du Répit, malheureusement après avoir consenti un temps, elle a préféré me demander un aperçu des questions par mail pour finalement y répondre par écrit.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Corrine qui est une responsable de l'administration de la ville de Lausanne.

En plus de cela, j'ai eu l'occasion de faire de l'observation durant toute une soirée à la Marmotte. J'y ai réalisé un entretien avec le co-responsable de la structure ainsi qu'avec un des intervenants sociaux de nuit qui travaille dans cette structure.

Je me suis également confrontée au terrain en allant me balader dans la ville de Lausanne, en essayant de m'approcher le plus possible de ce qui constitue « l'expérience du sans-abrisme ».

Ma position d'enquêtrice

Mener une enquête ethnographique exige de ne pas faire l'impasse sur la nécessité d'entrer dans un cheminement réflexif concernant ses propres présupposés ainsi que sur son positionnement sociologique et sur les conséquences que ceux-ci peuvent avoir sur la relation d'enquête. En effet, comme Besozzi (2021) l'exprime bien, l'ethnographie ne se résume pas méthode d'observation mais constitue avant tout une « méthode de relation ». L'ethnographie, de ce point de vue, est conditionnée par les relations qui se mettent en place entre l'enquêtrice et ses enquêtées : la personne du chercheur étant alors partie prenante de son objet d'étude et décisive quant aux relations et effets d'enquête qui peuvent s'imposer sur le terrain » (Ibid, p. 3).

Mes études en sciences sociales m'ont rendue beaucoup plus sensible à la précarité et aux conditions de vie qu'elle peut engendrer. Le savoir sociologique que j'ai accumulé, en termes de politiques sociales et de gestion de la pauvreté notamment, a imprégné la manière dont je perçois le monde social et la situation des personnes en marge, celles que je croise tous les jours en bas de chez moi, dans la gare, le métro. Ces invisibles ou « inutiles au monde », j'ai pris l'habitude, dans ma vie privée, d'aller à leur rencontre, de passer du temps avec elles et eux, de les considérer ne serait-ce qu'en prenant soin, le plus possible, de ne pas détourner le regard. Ainsi, je m'efforce à mon humble échelle, de leur rendre une visibilité et de susciter chez eux un sentiment d'appartenance au reste de la société tout en ayant conscience que ce n'est pas de par de simples interactions avec moi qu'ils et elles arriveront à échapper à la marginalité qu'impose leur situation. À titre personnel, c'est avec beaucoup d'amertume et

d'exaspération que je constate comment, en tant que société, nous mettons en place, à grand coup de néolibéralisme et d'individualisation, les conditions nécessaires à la précarisation pour les traiter ensuite, dans la plus grande hypocrisie, de façon répressive. En ce sens, c'est pleine d'aprioris et de préconceptions au sujet des réponses politiques apportées aux situations de ceux qui se retrouvent en marge de l'emploi, de la domiciliation et d'une existence considérée comme normale dans une société occidentale contemporaine.

5. Mon expérience dans le bas seuil Lausannois

Après avoir postulé au Sleep-In pour y travailler en tant qu'intervenante sociale et avoir reçu un refus, j'ai envisagé la possibilité d'entrer dans le bas seuil par le bénévolat. En ce sens, le fait d'avoir un ami qui était employé au Répit m'a permis d'entrer en contact avec la responsable de la structure qui m'a ensuite rapidement proposé de venir faire ma première soirée de bénévolat au Répit.

La première fois que j'ai mis les pieds au Répit, j'ai été assez frappée par l'aspect précaire de ce lieu. Le dortoir collectif et les lits de camp m'ont tout de suite paru comme autant de signes d'un accueil le plus rudimentaire et impersonnel qu'il soit ce qui coïncidait pour moi avec une impossibilité à créer de l'intimité et à évoluer dans une atmosphère qui peut ressembler de loin ou de près à un foyer. D'autant plus que je n'adhère pas vraiment avec la rhétorique qui consiste à dire que : dormir au chaud c'est mieux que rien. Pour moi elle empêche non seulement de penser le changement, mais occulte aussi totalement les enjeux liés à ce que veut dire habiter dans nos sociétés ainsi que leurs impacts sur les sphères familiales, professionnelles, etc.

L'accueil de nuit est un lieu dans lequel les tensions, le bruit, la frustration et la violence qu'elle peut engendrer parfois ont façonnés mon expérience sur le terrain. En effet, pour moi ce lieu, même s'il peut être synonyme d'un entre soi susceptible de créer un sentiment d'appartenance au groupe, est inévitablement générateur de tensions. La promiscuité entre des personnes qui sont habituées à des pratiques liées à la survie dans le monde de la rue produit non seulement des situations tendues mais engendre également la perpétuation de certaines techniques qui peuvent être utiles, ou du moins permettre de survivre dans la rue,

comme le vol ou les bagarres. Même si l'atmosphère qui découle de cette modalité d'accueil est effectivement électrique et pesante parfois, je me suis rarement sentie menacée dans mon intégrité physique. J'explique ça notamment par mon genre et l'influence qu'il a pu exercer sur la manière dont les usager.ère.s se sont comportés envers moi. En effet, en tant que jeune femme dans un milieu clairement dominé par la présence des hommes, je n'ai pas échappé durant les premières interactions à la domination masculine à mon égard. En effet, la drague, les remarques sur mon apparence physique, ont fait partie de mon expérience dans la structure. Si cela m'a valu un certain malaise à des moments, les interactions que j'ai pu entretenir par la suite ont quelque peu changé. Le temps a rendu le rapport que j'ai entretenu avec la plupart d'entre eux plus cordiaux.

Toujours est-il que d'être confrontée à la misère et à la détresse psychologiques et physiques de ces personnes a été pour moi source de divers sentiments oscillants entre illégitimité dans ma position sociale qui comporte des privilèges que je n'attribue pas à un prétendu mérite et compassion profonde.

Étant dans l'obligation de prendre mes conceptions en compte dans mon analyse, j'ai conscience que mon ressenti a pu se placer plutôt du côté de la pitié que de la potence – pour reprendre l'expression de Gemereck – concernant mes enquêtés. Cela a eu des implications au sujet de ma manière de faire enquête auprès d'eux. Durant mes entretiens, j'ai tenté de réduire la distance le plus possible – même si nos conditions sociales d'existence comportent des oppositions indépassables – et d'éloigner la figure de l'investigatrice dans la relation d'enquête. C'est donc assez naturellement que j'ai opté pour l'entretien libre tout en gardant en tête certains des sujets que je voulais aborder et en choisissant d'approfondir les aspects qui me semblaient les plus pertinents pour mon analyse. Aussi, mener des entretiens dans la rue rendait pour moi impossible le maintien d'un niveau de formalité comparable avec celui que j'ai pu mettre en place par ailleurs. Ici, ce sont des questions liées à la présentation de moi qui sont également entrées en jeu pour gagner la confiance de mes enquêtés.e.s.

En effet, si j'ai voulu me présenter sous un jour plus confiant et crédible avec mon enquêtée qui représentait la fonction publique, j'ai préféré opter pour quelque chose de plus authentique et beaucoup moins cadré avec mes enquêtés sans-abri. Ces interactions qui prenaient plutôt la forme d'une discussion dans

laquelle je me plaçais en position d'écoute attentive aussi car j'ai senti qu'ils avaient besoin de vider leur sac (mon premier entretien, avec Mourad a duré 3 heures de temps), semblaient pour moi être la meilleure manière pour réduire la distance et permettre à mes enquêtés de m'envisager avec confiance. En ce sens, c'est en tentant de « minimiser mon identité de chercheuse » (Cortambert, 2022, p. 63), qui est socialement dominante (Ibid), que j'ai interagi avec eux. J'ai par exemple préféré un style vestimentaire sobre en allant à leur rencontre.

Cependant, je garde en tête que mon rôle d'étudiante/enquêtrice ne pouvait disparaître totalement et qu'il convient d'émettre des réserves quant à la possibilité d'entretenir une réelle proximité relationnelle : « les mises en scène du chercheur trouvent leur parallèle dans la mise en scène des enquêtés face au chercheur » (Besozzi, 2021, p.12)

C'est dans cette vision assez critique de l'assistance mise en place que j'ai évolué sur ce terrain d'enquête, tout en considérant le travail mené par l'équipe sociale avec beaucoup de respect. En effet, je considérais la plupart d'entre eux comme des camarades politiques ou du moins comme des personnes susceptibles de partager mes convictions.

C'est donc avec un sentiment assez dubitatif, vis-à-vis de ce qui était mis en place par la ville (en collaboration avec la fondation qui est cependant tributaire d'un certain budget et d'une marge de manœuvre balisée par la volonté politique), que je suis entrée dans mon terrain. Cela étant dit, j'ai tout de même beaucoup d'empathie et de bienveillance envers l'équipe que j'ai rencontrée.

6. Présentation des structures d'hébergement

6.1 La fondation mère Sofia

Cette partie a pour but de décrire la structure d'accueil de nuit dans laquelle je me suis investie dans le cadre de ma recherche de terrain. Pour cela, il convient de présenter la fondation qui gère cette dernière. Il s'agit de la fondation mère Sofia qui tient son nom d'une moniale orthodoxe d'origine italo-suisse (cf. page Wikipédia) qui à partir de la fin des années 80 se rendaient dans les rues de Lausanne pour aller à la rencontre des personnes en difficulté. Son travail de

terrain était basé sur la proximité et le lien créé avec toutes personnes en difficulté.

La fondation s'est ensuite distanciée de ces valeurs religieuses mais a tenté d'en conserver l'héritage en faisant de ses structures des lieux accessibles au plus grand nombre. La fondation mère Sofia s'occupe de gérer différentes instances du réseau bas seuil lausannois qui sont les suivantes :

La soupe, située à la rue Saint-Martin, distribue tous les soirs de l'année et gratuitement des repas entre 19h30 et 21h30.

Macadam qui est un programme qui se situe entre « l'occupation et l'insertion » et qui a pour but de pourvoir une activité rémunérée à des personnes qui se trouvent en marge du marché de l'emploi.

L'Échelle qui est un service social de proximité. Les prestations sont dispensées de manière itinérante.

Le Répit

Cette structure gérée par la fondation est un accueil de nuit dont la première version a été mise en place pendant l'hiver 2015-2016. Le but visé est de permettre à des personnes de trouver une alternative à la rue et de passer la nuit au chaud. Cette première version est entièrement financée par la fondation. Les années qui suivront cette première édition, le Répit ouvrira ces portes dans des lieux différents et avec de nouvelles modalités, comme l'introduction en 2019 de la possibilité d'échanger du matériel stérile au sein de la structure.

Entre novembre 2022 et fin avril 2023, le Répit ouvre pour sa 7ème et dernière édition. À savoir que la ville de Lausanne prévoyait pour cette édition, à laquelle j'ai pu prendre part, un financement à hauteur de 450'000 francs¹⁷. Cette somme doit couvrir un accueil sur 5 mois durant l'hiver (de décembre à avril). Or, le Répit a décidé d'ouvrir ses portes plus tôt pour pallier aux manquements de la

¹⁷ Cette information m'a été donnée par Corrine, une responsable au sein de l'administration de la ville de Lausanne lors de notre entretien.

politique du thermomètre voulue par les autorités, c'est donc sous financement de la fondation que la structure a ouvert pour le mois de novembre¹⁸.

Au sein de la structure, les usager.ère.s du Répit ont la possibilité de prendre une douche, de manger quelque chose (en fonction des denrées disponibles), iels peuvent également procéder à l'échange de matériel d'injection stérile et disposer d'une place dans le dortoir collectif. Les personnes qui n'ont pas accès à une place pour dormir peuvent rester dans le sas d'entrée et ont la possibilité de boire une boisson chaude. Une fois par semaine, un.e soignant.e de Médecins du monde est présent.e au sein de la structure. Le Répit peut accueillir jusqu'à 100¹⁹ personnes de 22h à 8h du matin et ce tous les jours de la semaine. Durant toute la durée de l'ac L'accueil prévoit 100 places au total dont 20 d'urgence.

6.2 La Marmotte

Même si je n'ai passé qu'une soirée d'observation au sein de cette structure d'hébergement, il convient tout de même d'en présenter le fonctionnement puisque j'ai eu l'occasion de mener un entretien – dont certains extraits seront mentionnés plus loin – avec le co-responsable et un intervenant de la Marmotte.

La Marmotte est une structure qui fait partie du dispositif d'hébergement d'urgence de la ville de Lausanne. Elle est financée par le canton à hauteur d'environ 1 million de francs par année²⁰ et gérée par l'Armée du Salut.

Les usager.ère.s y sont accueilli.e.s entre 20h30 et 8h30 chaque jour de l'année. Au total, 31 places sont mises à disposition, 29 d'entre elles sont pourvues via le bureau des réservations de la ville et les deux restantes sont des places d'urgence

¹⁸ Durant ce mois d'ouverture financé entièrement par la fondation, le Répit a dû fermer ses portes et passer le relais à la ville pendant une semaine car les conditions d'accueil étaient devenues difficiles à gérer pour le personnel notamment en raison du nombre important de personnes (allant jusqu'à 170 pendant certaines nuits) qui nécessitaient de trouver un abri pour la nuit. Si auparavant, l'accueil était assuré gratuitement, sans réservation et de manière « inconditionnelle », la réouverture du Répit s'est faite sous de nouvelles modalités, en termes numériques mais également en termes de conditions d'accès, ce qui a eu pour effet d'affaiblir l'inconditionnalité de l'accueil.

¹⁹ Parmi ces 100 places, 20 sont des places d'urgence qui peuvent être dispensées chaque soir à l'entrée du Répit.

²⁰ Cette information m'a été transmise par le co-responsable de la Marmotte qui m'a fait parvenir la demande de subvention de la structure pour l'année 2023.

qui peuvent être attribuées sur place, sans réservation à partir de 20h15. Pour bénéficier d'une place au sein de cet hébergement, les usager.ère.s doivent s'acquitter d'une participation financière à hauteur de 5 francs. Une fois qu'ils sont entré.e.s les usager.ère.s ne sont pas autorisés à quitter le lieu d'hébergement jusqu'au lendemain matin.

Contrairement au Répit qui propose un dortoir collectif, la Marmotte dispose de chambres qui peuvent accueillir 4 à 6 personnes, sur différents étages qui sont spatialement séparés en fonction du genre des individus. Les usager.ère.s ont accès à un repas le soir et un petit-déjeuner le matin ainsi qu'une douche et des produits d'hygiène.

7. Analyses des résultats

Dans les chapitres qui suivent, j'analyserai les données que j'ai obtenues au cours de ma recherche de terrain. Cette partie est divisée en plusieurs chapitres organisés en fonction de différentes thématiques qui semblaient pertinentes à développer au regard de ma problématique.

Dans la première partie, j'ai tenté de mettre en lumière la manière dont l'accueil des personnes sans-abri – qui découle d'une collaboration entre des acteur.ice.s du domaine public et privé – se déploie dans les espaces dédiés à cette forme d'assistance. Le but étant de saisir comment l'application des politiques publiques se traduit dans le cadre de l'action sociale. Cette partie se place plutôt du côté des intervenant.e.s ; l'enjeu étant ici de comprendre la logique qui sous-tend la mise en place des modalités d'accueil. Au travers de thèmes qui touchent à la collaboration avec les forces de l'ordre ou aux conditions d'accès au sein des structures par exemple, je tenterai de montrer comment ces modalités témoignent du double mouvement dans lequel les instances dédiées à l'aide d'urgence se place au regard de l'assistance aux personnes sans-abri. Nous verrons qu'on trouve dans ce mouvement une ambivalence entre une logique humanitaire, qui se veut accessible et inconditionnelle, et une forme de contrôle.

Dans la seconde partie, je place mon analyse plutôt du côté des usager.ère.s. Le but étant cette fois-ci de rendre compte de leur expérience au sein de la structure. Pour ce faire, j'analyse dans les différents chapitres, des aspects liés notamment à la collectivisation des espaces ou aux pratiques « de survie » des usager.ère.s au sein de la structure.

7.1 Assister et surveiller

7.1.1 La saturation comme invariant du dispositif

Une des composantes principales de l'organisation du dispositif d'hébergement est son caractère sous-dimensionné. Pour Martin et ses collègues (2022) qui ont mené une enquête relative au sans-abrisme en Suisse romande, l'insuffisance au niveau du nombre de lits disponibles s'explique notamment par les arbitrages budgétaires qui sont opérés. On peut aussi l'expliquer par un dessein politique de dissuasion, « des modalités d'accueil trop généreuses étant suspectées de provoquer un afflux exponentiel de personnes sans abri sur la commune » (Ibid, p. 170). Cette modalité d'organisation, qui tente d'assurer la rotation du public cible, a pour but de limiter l'attractivité du dispositif afin d'éviter que les personnes usagères s'y installent de façon durable (Ibid, p. 170). Corrine qui est une responsable de l'administration de la ville de Lausanne depuis 2011, souligne l'aspect transitoire de l'hébergement d'urgence :

« Et puis c'est aussi à ça que ça sert finalement à dépanner voilà faut pas.. l'idée c'est pas qu'on ait 500 sans-abri qui soient là du 1^{er} janvier au 31 décembre et puis qui bougent plus jamais parce qu'en fait du coup là, on a aussi un échec de la prise en charge, je crois. »

Cette ambition de rester dans une forme d'organisation qui ne permet pas l'installation stable des personnes accueillies est explicité de façon très claire dans le discours de Corrine. En effet, pour cette dernière, le fait de pouvoir accueillir toutes les personnes sans-abri de la ville – ou du moins une majorité d'entre elles – sur une longue période, représente un échec de la prise en charge. On perçoit donc dans le discours de la responsable une volonté de ne pas accueillir trop et trop longtemps, de maintenir une prise en charge à flux tendu qui envisage l'hébergement comme un lieu dans lequel le but visé n'est pas la mise à l'abri du plus grand nombre mais la mobilité des usager.ère.s :

« Parce que si vous voulez, il y a quand même aussi, il y a, il y a quelque part aussi quand même.. ça c'est ce qu'on met quand même en avant aussi une mobilité des personnes qu'on accueille. »

Dans cette citation, Corrine exprime clairement cette idée de mobilité des usager.ère.s. Cette mobilité des personnes accueillies au sein de l'hébergement a également été soutenue par André, veilleur à la Marmotte, qui voit dans des conditions jugées trop hospitalières les circonstances nécessaires pour entraîner la stagnation des personnes au sein du dispositif :

« Donc c'est vraiment, comme j'te disais toute cette.. tout ce.. ce.. cet équilibre qu'on doit trouver entre offrir une prestation la plus confortable possible tout en maintenant les gens en mouvement en fait pour les encourager fortement à aller voir ailleurs. Parce que cette personne typiquement bah si on lui offrait trop de confort elle bougeait plus. »

On retrouve dans ce discours une rhétorique de la mise en mouvement des usager.ère.s qui concorde avec celle de la responsable de l'administration communale citée ci-dessus. En effet, il s'agit également d'un équilibre qu'il faudrait trouver entre « offrir une prestation la plus confortable possible » tout en incitant à « aller voir ailleurs ». Ce dont il est question ici rejoint ce qu'exprime Grimard (2016) dans son analyse sur les pratiques d'accueil nocturne. Pour l'autrice, ces pratiques dites de « déconfort » visent à rendre les usagers confortables dans l'accueil de nuit mais pas trop afin qu'ils ne s'installent pas durablement dans les lieux. Elles peuvent prendre diverses modalités allant de l'imposition d'une heure d'entrée et de sortie à l'imposition d'une limite de la durée pendant laquelle les personnes peuvent user du dispositif et visent à garder l'usager.ère dans des conditions suffisamment inconfortables pour qu'ils restent dans un supposé mouvement (Ibid). En filigrane de son discours, c'est aussi la rhétorique dite de l' « appel d'air » qui transparait : « l'hébergement d'urgence constituerait en soi un facteur d'attraction pour des pauvres, qui de surcroît devraient être ailleurs (à l'aide sociale, à l'aide d'urgence, dans leur propre pays) » (Martin & Bertho, 2020, p.

14). Cependant, différents travaux scientifiques²¹ ont montré que pour les personnes sans-abri, profiter de l'hébergement d'urgence ne constitue pas une motivation ; « [...] l'idée selon laquelle les personnes se déplaceraient en raison de l'attractivité des prestations sociales relève largement de la légende ou du mythe populaire, s'appuyant le cas échéant sur des anecdotes, et reposant sur [...] une « rhétorique réactionnaire » utilisée depuis plus de deux siècles pour s'opposer aux réformes progressistes » (Ibid, p. 14).

Pour la responsable de l'administration communale, cette volonté d'apporter assistance sans pour autant créer un environnement dans lequel les personnes peuvent s'installer sur une longue période, constitue un champ de tensions pour celles et ceux qui contribuent au fonctionnement des structures :

« En fait, c'est des.. c'est des grands débats, même au sein des structures elles-mêmes, au sein du personnel, et cetera. Euh, je crois qu'il y a un champ de tensions entre le souhait d'être des dispositifs d'urgence, c'est à dire des dispositifs coup de pouce heu.. dans lesquels les gens ne s'installent pas, parce qu'en fait c'est pas du tout le but.[...], on est vraiment dans l'urgence pure. Donc je crois qu'il y a vraiment un champ de tension entre ce souhait de répondre à cette urgence pure, c'est pour ça aussi qu'on avait toujours gardé des lits d'urgence. C'est pour ça qu'on a, voilà, qu'on a.. que.. que on a toujours dit que voilà c'est pas des lieux de vie dans lesquels les gens vont s'installer et puis un champ de tensions avec aussi un souhait de quand même prendre soin, parfois sur une certaine durée, de personnes qui en ont besoin. [...]. Mais en fait, c'est pas vraiment fait pour. Parce qu'en fait, il y a toujours d'autres gens qui arrivent, à qui il faut donner une chance. [...]. Mais voilà, on est un peu.. donc pour répondre à votre question, c'est un peu, j'ai envie de dire, un peu un champ de tensions mais quelque part je pense qu'il faut que ce dispositif là, ça reste de l'urgence. »

²¹ On peut citer par exemple celui de Tabin (2005) sur le « tourisme social ».

Ici, l'idée d'un équilibre à trouver entre une volonté d'apporter assistance aux personnes sans-abri sans qu'elles « s'installent » contribue à l'ambiguïté du dispositif. Le fait de considérer qu'il doit maintenir son caractère urgent, masque les difficultés qu'il y a pour ses usager.ère.s à trouver des alternatives qui n'impliquent pas un retour à la rue ou une autre solution précaire.

On peut également remarquer la question de la responsabilité des usager.ère.s qui est mise en avant dans le discours de la responsable de l'administration communale que j'ai interviewée. En effet, insister sur la dimension transitoire du lieu d'accueil de nuit suppose de manière sous-jacente de considérer que les usager.ère.s doivent finir par trouver une autre solution pour se loger et ainsi mettre en œuvre par elleux-même la sortie du dispositif (Meigniez, 2020).

On sent ensuite toute l'ambiguïté dans la mise en place du dispositif qui d'une part entend mettre à l'abri une population qui se trouve dans une vulnérabilité extrême mais également exercer une forme de contrôle sur cette dernière pour l'inciter à bouger et ainsi donner à d'autres la « chance » de s'insérer dans l'hébergement d'urgence. « Paradoxalement, ce fractionnement temporel de l'aide est même parfois justifié au nom de la norme de l'inconditionnalité, qui permet d'avancer que le *turnover* donne la même chance à tous d'accéder à un hébergement dans un contexte de sur-occupation et de saturation de l'offre » (Maurin, 2020, p. 4). Cette vision des choses, qui met en avant le turnover, donne lieu à une politique de la « pénurie organisée »²² dans le contexte lausannois ; « le fonctionnement des hébergements d'urgence nocturne oscillant entre protection sous conditions et rejet des personnes » (Martin et al., p. 170).

On peut ici faire appel à Maurin (2020) qui mentionne le concept de fractionnement social dans sa réflexion sur l'urgence sociale. Ce fractionnement peut être compris selon deux points de vue. Du côté des institutions d'aide, il désigne « la division du travail d'aide en plusieurs services dont l'interdépendance repose sur le turnover dans les hébergements d'urgence » (Ibid, p. 3). Pour les personnes sans-abri, le fractionnement se traduit par l'expérience d'une mobilité organisée de manière institutionnelle entre les différents habitats sans que cette fluctuation ait un sens. Pour l'autrice, cette pratique du fractionnement, liée à la saturation des places proposées et à la

²² Cette nomenclature utilisée par Ansermet & Tabin 2014 et Tabin & Knüsel 2016 est mentionnée dans le texte de Martin et al. (2022).

volonté de pas chroniciser la présence des personnes au sein du dispositif, implique une circulation entre les hébergements d'urgence parfois pendant plusieurs années. Si l'on peut considérer, comme le suggère Boltanski et Chiapello (1999), cette mobilité comme « imposée » à laquelle s'opposerait une mobilité « choisie » (Gardella, 2016), il est également intéressant de noter que l'agentivité des individus les amène à opérer certains choix à l'égard du dispositif d'assistance qui leur est proposé. Pablo qui est à Lausanne depuis moins d'un an et qui passent certaines de ses nuits dans le dispositif d'hébergement d'urgence évoque les choix qu'il opère entre les différentes structures :

« Ah non je vais qu'au Répit, ah si j'avais essayé l'étape et tout mais c'est pas.. c'est de la merde, l'ambiance est beau'.. alors on dort mieux, certes, mais y'a pas d'ambiance quoi, c'est tu rentres, tu manges, personne te parle et puis voilà tu sais qu'au moins au Répit avec tu vois.. bah la preuve on crée des liens que ce soit avec toi avec Noëlle, encore hier j'ai vu Astrid tu vois ? »

Dans son discours Pablo revient sur les raisons qui orientent ses choix en termes de mobilité entre les diverses options d'hébergement qui s'offrent à lui. Il mentionne notamment le fait de pouvoir sociabiliser. Mourad exprime également sa préférence quant à la structure d'hébergement qui lui convient le mieux :

« Mais c'est rigolo le Répit, c'est bien là-bas, c'est chaleureux tu vois ? T'as vu le truc qu'il y a là-bas, y'a toujours la Borde, y'a la Marmotte je peux dormir là-bas mais j'y vais pas. Quand y'a le Répit d'ouvert, j'peux pas.. je dois être au Répit. J'sais pas, j'me retrouve au Répit. On avait des réservations chaque fois j'avais des réservations mais je me retrouvais au Répit, il a un truc. Ici à Lausanne celui qui n'a pas vu le Répit n'a rien vu, t'as eu de la chance de voir le Répit. C'est un délire je te jure. C'est des bons souvenirs le Répit je te jure, non j'avais des bons souvenirs là-bas, [...] »

Ici se joue ce qu'Erving Goffman (1968) décrit comme des « adaptations secondaires », phénomène qui intervient lorsque les individus détournent à leur avantage le fonctionnement des institutions (Gardella, 2016). Si ces adaptations sont susceptibles d'améliorer l'expérience des usagers, la mobilité au sein des dispositifs d'aide d'urgence témoigne tout de même d'un échec de la prise en charge des personnes sans-abri : « Le point commun entre celles qui changent d'hébergement par préférence d'un centre à un autre et celles qui suivent les attributions imposées par l'institution est une perception de la mobilité d'un centre à un autre comme l'entretien, tout à fait paradoxal, de leur précarité par l'assistance censée les en sortir » (Gardella, 2016, p. 251).

Les deux compagnons d'infortune

Je vais dehors dans l'idée de croiser Pablo ou Mohammed pour compléter l'entretien que j'ai fait avec Mourad. Directement en sortant de l'immeuble, je croise deux gars, un d'eux a un sac de couchage à la main, tous deux ont très peu d'affaires, je crois même pas qu'ils avaient un sac. L'un des deux a des dents en mauvais état, il lui en manque. Il a le visage de quelqu'un qui prend du dur. Ils m'ont accostée en me demandant s'il y avait une « association pour dormir ». À peine sortie, je me trouvais déjà confrontée à mon sujet d'étude, ça tombait bien. J'ai d'abord réfléchi aux différentes possibilités, le Répit c'était mort, il reste la Borde 47, la Marmotte ou l'Étape (et le Sleep-in mais c'est à Renens). D'abord je me suis dit que j'allais leur donner l'adresse de la borde, c'était sans prendre en compte le fait qu'ils n'avaient pas accès à internet même s'ils avaient un téléphone. Cet élément raconte quelque chose sur moi-même et sur ma manière de considérer la connexion à internet comme un allant de soi. Après avoir capté que ce serait beaucoup plus simple pour eux si je les accompagnais simplement, je leur ai dit que je pouvais les y emmener. Nous partons alors en direction de la Borde, sur le chemin on discute un peu, l'un d'eux me dit qu'il est algérien et qu'il a passé par l'Espagne, la France et que maintenant il est ici. Avant d'arriver à Lausanne les deux étaient à Genève. Je crois que ça faisait moins de 5 mois qu'il était arrivé en Europe. Je lui ai demandé s'il avait traversé la Méditerranée en bateau, il m'a répondu que oui. C'est quelque chose d'assez fort émotionnellement pour moi. Je connais, sans jamais pouvoir me l'imaginer

entièrement, le périple que ces gens vivent et à quel point ils et elles mettent leur vie en danger avant d'arriver ici, en face de moi. Je ressens un profond sentiment d'injustice et ne peut pas m'empêcher d'être révoltée par l'accueil qu'on leur réserve après toutes les galères qu'ils ont vécues. Le métro arrive, nous montons dans la rame, je me sens mal à l'aise. J'ai du mal à soutenir le regard, je me sens impuissante et je sais que, étant donné l'état de l'hébergement d'urgence à Lausanne suite à la fermeture du Répît, il y a de grandes chances qu'ils doivent dormir dehors. Cette perspective me donne mal au bide et je me sens illégitime. Nous sortons à l'arrêt Riponne, sur le chemin on continue à discuter un peu mais je ne me sens toujours pas très à l'aise face à cette situation. Sur la place, j'aperçois un gars du Répît avec son gros chien blanc. Je peux imaginer sans trop me tromper, que si le Répît était encore ouvert, ce serait là-bas qu'il serait à cette heure-là, pas dans la rue. Celui avec qui j'ai le plus parlé me dit qu'il fait de la boxe mais qu'en Algérie, il n'y rien en termes d'infrastructure, que c'est la hess en gros. Après une dizaine de minutes de marche, on arrive devant la Borde 47, il y a plein de gens à l'entrée, plus que la dernière fois que j'y suis allée pour discuter avec Mourad. L'atmosphère me paraît tendue. Je reconnais plusieurs visages, je vois Mourad au loin. Une autre dame que je voyais au Répît, assise sur les marches de l'entrée, l'air fatigué. Dans l'entrée des agents de sécurités sont présents. J'attend pour voir un peu ce qu'il se passe mais vu le nombre de gens qu'il y a à l'entrée, ç'eut été un miracle si mes deux protégés de la soirée trouvaient un lit pour cette nuit. Samir, je pense que c'était son nom, me demande si je vais rester là et je sens que sa question sous-entend que je peux m'en aller. Je lui réponds donc que je vais partir. Je leur dit au revoir en lâchant un « courage », c'est le peu qu'il me reste à leur donner à défaut de pouvoir en faire plus. Je pars, avec mes sentiments d'injustice, de révolte et de rage plein les tripes. Je redescends sur la Riponne et là un mec vient me dire qu'il n'a pas mangé et qu'il a besoin de 10.- pour manger. Entre temps, Samir m'avait appelée pour me dire qu'il n'y avait plus de places à la Borde. Je me suis retrouvée submergée, d'un côté, il y avait ce type qui voulait 10.- auquel je proposais d'aller au tacos pour lui acheter à manger et je devais essayer d'aider Samir et son pote qui venaient de se faire recal' de la Borde. Le gars qui voulait 10.- les voulait en cash et m'a demandé d'aller retirer l'argent. Sur le moment, j'étais trop perturbée pour réussir à gérer les deux situations, j'ai donc coupé court à la

discussion avec le gars qui me demandait des thunes en me disant intérieurement que je ne pouvais pas sauver/aider tout le monde. Je suis partie et j'ai dit à Samir que j'allais essayé de trouver une autre solution. J'ai donc raccroché et appelé la Marmotte. J'ai expliqué la situation à l'intervenant de nuit, qui, sans surprise, m'a dit qu'il n'y avait aucune place d'urgence et que tout le système d'hébergement était saturé. On est tous les deux tombés d'accord sur le fait que c'était à cause de la fermeture du Répit entre autres. Il m'a donné un semblant de solution en disant qu'ils pouvaient aller dans une structure et demander à ce que le personnel appelle EMUS pour voir s'il y a des places à Nyon ou Yverdon. J'ai rappelé Samir pour lui dire que je venais d'appeler la Marmotte et que le gars m'avait dit qu'il n'y avait pas de places. À ce moment, j'ai fortement hésité à leur dire de venir dormir à la maison mais je ne l'ai pas fait. Tout ce que j'ai réussi à dire c'est que j'étais désolée et que je leur souhaitais du courage. Je suis rentrée, remplie d'un sentiment d'impuissance et de révolte. Pour ne rien arranger, en passant dans le hall d'entrée de la gare, j'ai vu un autre gars que je voyais aussi régulièrement au Répit, assis dans le hall, avec son sac d'affaires posé à ses pieds, nus, en train d'utiliser son téléphone. Ces corps qui n'ont d'autre choix que d'errer dans la rue, sont les corps des victimes d'un système qui s'intéresse à leur sort dans une logique de répression au détriment des considérations relatives à la mise sur pied des conditions de possibilité d'une dignité humaine accessible à tou.te.s.

Cet extrait est représentatif de la saturation du dispositif d'hébergement d'urgence de la ville. Il met en exergue toute la difficulté qu'il y a pour les personnes qui en ont besoin d'accéder à une place pour dormir. Le nombre de places disponibles est restreint selon différents mécanismes.

Premièrement, le dispositif qui est pensé en fonction du thermomètre, minimise les chances d'accéder à l'hébergement durant les mois considérés comme étant les moins froids. En effet, en ce qui concerne la ville de Lausanne, « les autorités ne sont d'accord de proposer davantage de lits que lorsque la température dehors est négative, suivant en cela la politique du thermomètre observée également dans d'autres villes » (Ansermet & Tabin, 2014, p. 49). Les conséquences de cette planification politique sont l'impossibilité de s'insérer durablement dans

un lieu qui fait office de logement et la nécessité de trouver des alternatives, tout aussi précaires, lorsque le dispositif est revu à la baisse à la fin de l'hiver. Mourad s'exprime sur la difficulté qu'il a à trouver une place en structure d'hébergement suite à la fermeture du Répit :

« Des fois il y a plus de places, mais il y avait le Répit ouvert, maintenant c'est chaud. Maintenant, c'est vraiment chaud il faut vraiment courir pour avoir sa place. Tu viens de venir avec moi c'était la dernière place, t'es même témoin. »

Cette citation de Mourad exemplifie le manque de place qui réside dans le système malgré le fait qu'il ait pu s'y intégrer pendant un temps. Une fois que le Répit a fermé ses portes – parce que la ville subventionne son ouverture pour une durée précise durant l'hiver à savoir 5 mois entre décembre et avril – il devient difficile de trouver une place. Cette difficulté marque une nouvelle fois l'ambivalence du système mis en place qui, dans la logique du bas seuil devrait être accessible sans contrepartie de la part des usagers, mais qui nécessite en réalité de devoir se démarquer. Il faut pouvoir arriver au bon moment pour espérer pouvoir dormir au chaud ce qui entretient une forme d'incertitude incompatible avec le maintien d'un quotidien rythmé par autre chose que la recherche d'un lieu pour dormir ou du moins trouver un peu de repos.

Aussi, les places d'urgence sont largement insuffisantes par rapport aux nombres de personnes qui nécessitent d'être hébergées. À moins de bénéficier d'une réservation, d'arriver assez tôt pour avoir une place d'urgence, l'accès aux structures est quasiment impossible. L'échange téléphonique que j'ai eu avec un intervenant de la Marmotte ce soir-là montre à quel point les solutions, au sein d'un système totalement saturé, sont inadaptées pour les personnes qui ne sont pas déjà insérées dans le réseau d'urgence. En effet, la solution qu'il m'a suggérée était de conseiller aux deux personnes que j'ai rencontrées de demander au personnel d'appeler des lieux d'accueil dans d'autres villes. Or, en partant du principe qu'il y ait eu de la place disponible ce jour-là, l'heure avancée, le manque d'argent probable, le fait de ne pas connaître la région formaient autant d'entraves pour accéder à l'accueil dans une autre ville.

Cette saturation du dispositif a également été constatée par Ansermet & Tabin (2014) au cours de leur enquête dans une structure d'hébergement d'urgence du

bas seuil lausannois. Les auteurs constatent que chaque soir, ce sont entre 20 et 40 personnes qui sont refusées à l'entrée de celle-ci. Le personnel des lieux d'accueil se retrouvent dans l'obligation de reporter la violence, produite par les choix politiques des autorités qui décident de ne pas offrir plus de lits, en refusant l'entrée à de nombreuses personnes. Iels doivent également gérer les réactions liées au sentiment d'injustice et à l'angoisse qui peut engendrer l'exclusion : « l'autorité politique fait ici supporter au personnel de l'association les conséquences de ses décisions » (Ibid, p. 48). Lors de notre entretien, Ela, qui a travaillé au Répit durant quatre mois, exprime les difficultés qu'elle a rencontrées dans son rôle d'intervenante :

« Après, dans les inconvénients, c'était assez dur de.. ben justement en fait d'avoir une limite et puis que ce truc inconditionnel soit disparu bah c'était aussi la base même de la fondation mère Sofia et du coup c'est.. bah ça impliquait quand même plus de refus et ça c'était assez dur à gérer autant que pour les bénéficiaires parce que ben.. ben parce que si t'as pas de solution à leur proposer 'pis que tu leur dis juste non 'fin, c'est pire dur pour nous 'pis tu sais que pour eux, ça va être la merde et puis heu.. et puis suivant comment tu peux avoir aussi des.. des réactions assez vives qui sont justifiées de ouf mais qui du coup sont compliquées pour tout le monde parce que nous on pouvait pas tout d'un coup dire oui après. »

Suite au changement dans le fonctionnement du Répit, l'inconditionnalité de l'accueil qui prévalait auparavant a été remplacée, en accord avec la ville, par un système au nombre de places restreintes. Pour cette intervenante, cette restriction a été un élément dur à gérer, notamment à cause des réactions des personnes qui se voient refuser l'entrée. À nouveau, c'est le personnel sur le terrain qui est dans l'obligation d'assumer les conséquences de décisions politiques qui planifient la saturation du dispositif. Victor, qui a commencé à travailler au Répit au début de la saison 2022 (en novembre), décrit son expérience quant au fait de devoir refuser l'accès à l'hébergement à certaines personnes :

« C'est compliqué, on détestait faire ç.. 'fin tout le monde déteste faire ça quoi ! Après moi, par rapport aux autres, pas à tous mais.. j'ai vécu que 1 mois d'inconditionnalité tu vois ? où c'était : bienvenue la porte est ouverte, tout le monde peut entrer, les autres ça faisait 6 ans, 7 ans qui faisaient le Répit je pense que c'était plus compliqué pour eux de tout d'un coup dire « bah non » et ce qui était compliqué refuser 'pis ils me disaient bah.. c'était ça de dire « désolé, là on a donné 10 cartes d'urgence » en fait ce qui était compliqué c'était un peu le.. on est pas aussi clairs que l'Etape par exemple, l'Etape c'est.. y'a plus de place, bah tu rentres pas. »

Ce second extrait de Victor, un intervenant du Répit montre à quel point la tâche de refuser des gens est compliquée à endosser pour le personnel. Cependant, il y a aussi une légère marge de manœuvre pour les intervenant.e.s qui en fonction des situations :

« Après on magouillait un peu, on savait qu'on devait pas dépasser les 80 et qu'on avait que 15 places d'urgence, mais au bout d'un moment on connaît tellement les bénéficiaires que on sait que si heu.. j'sais pas heu.. [nom d'emprunt] il est pas là à 2 heures du mat', on sait qu'il va jamais venir, du coup bah les fois où il pleuvait, où y'avait du vent, on essaye de garder un cadre clair et précis que ce soit.. mais voilà suivant les situations de précarité de la personne ou de dehors, s'il pleut, s'il fait froid, on était là « ok, lui il va pas dormir, on est à 75 on peut donner encore 5 places pour pas dépasser les chiffres et ça en principe on avait pas le droit de dépasser, Astrid a été claire là-dessus et du coup on disait « bah là tu peux aller dormir » [...] mais pas mal de refus »

Ce chapitre met en lumière la manière dont le dispositif est régi sur la base de principes qui visent à restreindre son ampleur, non seulement en termes de places mais également de qualité de l'accueil. Dans le chapitre suivant, il s'agira

d'analyser comment l'organisation de l'hébergement d'urgence se met en place sur un mode sécuritaire.

7.1.2 Une gestion sécuritaire de la pauvreté

La forte collaboration avec les forces de l'ordre dans le cadre de l'accueil de nuit des personnes sans domicile fixe forme un enjeu incontournable pour appréhender la façon dont l'assistance aux pauvres est institutionnalisée et se déploie dans une logique qui comporte des aspects sécuritaires. En effet, les personnes marginalisées qui sont « à la fois bénéficiaires de prestations étatiques (aide sociale), usagers des structures d'accueil à bas seuil, et cibles d'une répression policière, naviguent entre diverses institutions de l'État dévoilant un visage tantôt « social » fondé sur l'accompagnement et la prévention, tantôt « sécuritaire » les aspirant dans l'appareil répressif » (Franz, 2020, p. 2).

Si l'on se situe dans le sillage des analyses foucaaldiennes, la construction de ce qui est considéré comme pénalement répréhensible s'effectue au sein d'un rapport de pouvoir dans lequel « ce sont surtout les comportements de ceux qui sont les plus vulnérables qui sont criminalisés et [...] et les "sans-pouvoir" qui sont plus souvent définis comme délinquants et éventuellement incarcérés »²³. Nous sommes face à une logique qui entend contrôler les populations marginalisées en disciplinant les situations de pauvreté (Ibid) et elle se trouve à l'œuvre dans l'organisation de l'accueil de nuit. Corrine, qui est une responsable au sein de l'administration de la ville de Lausanne depuis 2011, revient sur la collaboration avec les forces de l'ordre :

« Il y a déjà évidemment toujours une collaboration étroite avec la police qui nous aide, qui nous aide à gérer, qu'on peut appeler, je sais qu'au Répit c'est aussi le cas. Donc là, on doit travailler ensemble, on doit pouvoir compter sur eux et puis ça doit fonctionner. Je sais aussi que souvent, quand.. 'fin voilà la police intervient, ça permet des fois aussi de calmer etc.

²³ La citation donnée ici est mentionnée par Franz (2020).

donc ça, ça fait partie aussi si vous voulez de cette gestion en fait de la prestation. »

Cette citation témoigne du rapport étroit qui est entretenu entre la police dans l'assistance aux plus démunis. Ici, la responsable de l'administration communale place cette collaboration comme étant indispensable au bon fonctionnement des structures d'hébergement. Le vocable mobilisé nous donne également une indication sur la logique qui sous-tend l'intervention de la ville. Il s'agit de « gérer la prestation », en filigrane, cette formule peut suggérer plusieurs choses. Premièrement, elle place l'assistance comme quelque chose qui nécessite une forme de contrôle, en termes sécuritaires puisqu'il s'agit là de l'intervention des forces de l'ordre. Les personnes auxquelles elle s'adresse sont placées en réceptrices d'une « prestation ». Décrire l'assistance dans vocabulaire-là implique d'induire une sorte de symétrie « contractuelle » là où il y a en réalité un rapport aidant, aidé profondément asymétrique.

Si du point de vue de la responsable de l'administration de la ville citée ci-dessus, la collaboration avec les forces de l'ordre, est envisagée sans remise en cause, sur le terrain, faire appel à la police n'est pas toujours bien perçu par les intervenant.e.s sociaux.ales. Dans la citation ci-dessous Victor exprime les réticences qui peuvent être les siennes quand il s'agit de faire appel à la police :

« On essaye de pas appeler la police hein mais.. parce qu'on sait que pour certaines personnes en situation irrégulière ou.. bah ça va les foutre encore plus dans la merde. Donc en fait on appelle quand on doit se protéger nous, ou les bénéficiaires ou le lieu. »

La cause invoquée par cet intervenant concernant sa réticence à faire appel aux forces de l'ordre, est liée à la probabilité pour les personnes qui fréquentent et qui se trouvent dans une situation d'irrégularité au regard de la loi, de se retrouver avec plus d'ennuis qu'il n'en ont déjà. Cependant, et de façon quelque peu contradictoire aux vues des risques qui viennent d'être énoncés pour certaines personnes en cas d'appel à la police, on sent également dans le discours que recourir à la police est inévitable dans certains cas afin de garantir la

protection des personnes ou du lieu. On se trouve ici en plein dans cette ambivalence, entre la volonté d'apporter assistance et de ne pas mettre en cause la sécurité des usager.ère.s tout en se plaçant dans l'obligation de recourir à l'appareil sécuritaire.

Sans y adhérer totalement, les intervenant.e.s se retrouvent dans l'impossibilité de ne pas prendre part à ce paradoxe. Comme le souligne Foucault (1972) concernant les pratiques dans le travail social :

« Il est évident qu'on a jamais dit que tel travailleur social, le travailleur social comme individu, était stipendié par la police, il ne s'agit absolument pas de cela. Je crois qu'en revanche, ce qui est important, c'est que le travail social s'inscrit à l'intérieur d'une grande fonction qui n'a pas cessé de prendre des dimensions nouvelles depuis des siècles qui est la fonction de surveillance-correction. Surveiller les individus et les corriger, dans les deux sens du terme, c'est-à-dire les punir ou les pédagogiser. »²⁴

Pour Foucault, cette impossibilité découle donc du fait que le travail social est indissociable d'un projet plus grand qui a pour but de surveiller et corriger les individus. En effet, le système juridique et réglementaire qui encadrent les pratiques du travail social forme un environnement normatif assez puissant pour que le personnel ne soit pas en mesure de contester ces normes. « En cela, Foucault rappelait que les institutions sociales n'ont pas besoin que leur personnel soit normalisant pour que la norme s'applique » (Gauléjac et al., 2014, p. 134). Cet extrait d'entretien avec André, intervenant social de la Marmotte exemplifie parfaitement ce positionnement normatif à visée sécuritaire :

« [...] je leur dis c'est vrai que je suis le shérif. Je décide. Mais en même temps je suis le shérif et je me base sur un certain nombre de normes et de choses qui sont communément admises par le groupe, par la société. Et la police elle est là pour ça, en fait, c'est à dire qu'elle est là pour rappeler à ces gens que non seulement le veilleur de la Marmotte que t'as en

²⁴ Cette citation de Michel Foucault provient d'un texte publié en 1972 dans la revue *Esprit* à la suite d'une table ronde intitulée « *Pourquoi le travail social* ».

face de toi et à qui tu.. suivant comment tu l'assimiles à la Marmotte et alors soit tu.. si tu le personnifies entièrement, fin tu l'individualises mais ce gars-là, en fait, il te dit pas que des trucs pour t'emmerder et parce que c'est lui le chef, qui fait ce qu'il veut. Il te donne un certain nombre de règles et de cadre qui sont communément admises et qui malheureusement seront validées par les autres. Et du coup la police, c'est la validation. [...] dès que la police vient, bah ça leur rappelle que non, c'est pas le veilleur qui fait du zèle et qui l'aime pas, c'est une norme sociale qui a été décidée et c'est comme ça.»

Il est intéressant de souligner à nouveau le vocabulaire mobilisé. Cet intervenant, en se présentant comme le « shérif » au sein de la structure reprend à son compte des termes qui renvoient au contexte policier. En se plaçant ainsi en garant de l'ordre, il floute les frontières entre l'aspect assistancier de son travail et l'aspect sécuritaire. Cette façon d'envisager sa mission place symboliquement les personnes auxquelles il s'adresse comme nécessitant de se faire discipliner et contrôler. Dans son discours, sa pratique partage les mêmes intentions et doit faire respecter des attentes normatives qui coïncident avec celles qu'imposent l'appareil policier. Ce constat rejoint celui de Terrolle (2004), le « caractère bicéphale » de l'action envers les personnes sans-abri qu'il perçoit ainsi : « sous couvert d'entraide et d'assistance, elle joue aussi un rôle de contrôle et d'encadrement d'une population urbaine jugée dangereuse » (p. 151). Pour l'auteur, la collaboration permanente – qui dans le cas précis concerne celle entre la structure d'accueil de nuit et la police – entre les divers acteur.ice.s en charge les personnes sans abri, témoignent d' « un partage d'objectifs communs qui dépassent le seul argument de l'assistance à personne en danger de misère » (p. 151).

Pour Victor, la fréquence des appels à la police semble entrer en corrélation avec le nombre d'usager.ère.s qui sont hébergés au Répit :

« Au mois de février, mars y'a eu un peu un pic de violence, d'appels à la police, c'était tendu tout le temps, beaucoup d'appels à la police, beaucoup de violence, beaucoup d'exclusions. En fait novembre, décembre et février, mars dans

*les statistiques depuis sept ans c'est là où y'a le plus de monde
donc c'est plus tendu. »*

Si dans certaines situations très violentes, le fait de solliciter la police semble permettre au personnel de déléguer l'usage de la force s'assurant ainsi de protéger leur intégrité physique : « *soit bah l'histoire du couteau par exemple heu.. quand le gars il a sorti le couteau, il nous a menacé au couteau [...], là ils sont arrivés, ils l'ont embarqué* », les différents exemples mentionnés ci-dessous concernant des situations dans lesquelles il a été question de faire intervenir la police, semblent être associés plutôt à une forme d'exaspération et de frustration qui se traduisent dans des comportements excessifs ou à des troubles d'ordre plus psychologiques auxquels dans les deux cas, une réponse répressive fonctionne inévitablement comme une manière d'éloigner le problème. Ici, ce sont les personnes qui manifestent une forme de détresse dans des modalités d'expression jugées comme étant normativement incompatible au bon fonctionnement de la structure, qui sont poussées en dehors de celle-ci en direction du versant sécuritaire de l'action publique. Pour de Gauléjac et ses collègues (2014), « la violence institutionnelle se transforme en une violence symbolique dès lors que les professionnels intériorisent (de gré ou de force) les normes institutionnelles et les agissent comme autant d'attentes normatives auxquelles doivent adhérer les demandeurs » (p. 133).

Travailler dans l'urgence apparaît comme autant d'obstacle à la possibilité pour l'équipe d'intervenant.e.s de contourner cette ambivalence entre les logiques d'assistance et celles de la répression :

*Enquêtrice : « Mais ça arrive que les flics embarquent
quelqu'un du Répit ? »*

*Victor : « Ah ouais ouais. C'est arrivé plusieurs fois. Bah moi
une fois y'a un gars, il arrive, il voulait pas partir il hurlait,
on va pas utiliser la force 'pis du coup on a appelé les flics, ou
une qui crachait sur tout le monde, qui gueulait ou des crises
de.. de décompensation, ils ont bien collaboré par exemple
une femme qui a fait des.. qui était en décompensation
[inaudible] qui criait partout, qui insultait et qui avait un*

mandat d'arrêt enfin qui devait être placée en PLAFa, qui avait un mandat du juge de paix 'pis du coup quand elle était là on devait appeler la police 'pis là, par exemple là ils ont super bien collaboré, ils sont venus, c'est une des collègues femme qui est allée la chercher dans sa chambre, ils ont attendu devant la porte, 'pis à ce moment où elle était devant la porte ils lui ont dit « bah faut venir avec nous » et là ils étaient super par exemple tu vois ? Mais oui ils ont déjà embarqué plusieurs personnes, soit devant le Répit parce que c'est les voisins qui ont appelé, soit nous qui avons appelé. »

Les différentes situations qui sont abordées dans cet extrait témoignent de la collaboration étroite qui existe entre les forces de l'ordre et les structures d'assistance. Elles témoignent également du va et vient entre les institutions d'accueil à bas seuil et les institutions de type sécuritaire dans lequel les personnes en marge sont projetées.

On peut noter que Victor place la police comme unique détentrice de l'usage de la force. Selon Laberge & Roy (2001), l'action de la police envers les personnes sans-abri relève de quatre types de rationalité différents. Le deuxième type de rationalité qu'ils décrivent et qui est associé à la gestion de l'ordre public, correspond à la situation évoquée ici ; « l'action policière est souvent enclenchée par les caractéristiques comportementales et personnelles associées à l'absence d'insertion sociale et à l'instabilité individuelle » (Laberge & Roy, 2001, p. 127). La décision de mise en PLAFa (placement à des fins d'assistance) et la présence de cette personne dans un lieu d'accueil à bas seuil témoigne de la juxtaposition des univers sécuritaires et assistanciers dans laquelle les personnes en marge sont contraintes de naviguer.

Un autre type de rationalité dans la prise en charge sécuritaire des personnes sans-abri s'adresse à la probabilité de récidive d'un point de vue pénal. En effet, une fois qu'elles sont connues par les forces de police les personnes sans-abri qui adoptent un comportement jugé comme étant inapproprié socialement ou pénalement, feront quasi inévitablement l'objet d'une intervention. Cette intervention, difficilement contournable, est liée au fait que, les agissements d'une personne sans-abri auprès de laquelle les instances qui représentent la

sécurité publique ou privée ont déjà sévi, seront plus difficilement tolérés que ceux d'une personne qui n'a pas encore fait l'objet d'interventions au préalable. Cet ordre des choses, qui prévoit une sévérité plus grande pour ceux qui sont connus des services de police, limite grandement l'éventualité d'une négociation pour les personnes SDF (Laberge & Roy, 2001). L'extrait d'entretien qui est cité ci-dessus, souligne bien cette incapacité, pour les personnes sans-abri à déjouer ou à contourner l'appareil sécuritaire mis en place à leur égard. En effet, les forces de l'ordre, qui représentent les garants d'un certain ordre normatif, sont appelées à investir un lieu dans lequel les personnes sont dans une position de vulnérabilité qui ne leur permet d'émettre aucune résistance²⁵. Cette intrusion des agents de police dans ces espaces peut être envisagée comme l'expression concrète du statut de dégradé ou d'inférieur que leur confère la société (Anderson & Snow, 2001).

Ela : Ouais bah justement c'était.. quand il y a eu l'histoire du vase là du voisin, bah ce mec, l'autre bénéficiaire qui était là en fait il était cherché par les flics du coup ils l'ont pris, ils l'ont menotté et tout, le même soir en fait ils sont tombés sur heu.. par hasard entre guillemets genre sur un mec qu'ils cherchaient du coup pareil, ils l'ont menotté, ils l'ont amené au poste et 'pis le lendemain en fait ils sont venus encore chercher un mec et puis heu.. pareil, ils l'ont amené au poste et tout 'pis en fait je trouvais que ça faisait beaucoup 'pis, après ça c'est personnel mais le.. le fait de menotter quelqu'un pour moi je trouve ça hyper violent et du coup c'est une scène que j'ai de la peine à.. 'fin avec laquelle j'ai de la peine à mettre mes émotions de côté où ça me.. ça me choque en fait, ça peut paraître un peu con comme ça mais et du coup qu'ils venaient comme ça, chercher les gens alors que bah justement comme je disais au début c'est un espace où ils sont censés se sentir en sécurité et ça implique aussi que ben du coup les flics

²⁵ Notons ici que dans d'autres structures (comme la Marmotte) l'intervention des forces de l'ordre est moins sollicitée. Cela s'explique notamment par des modalités d'accueil qui sont différentes. En effet, il y a beaucoup moins de monde (l'accueil est limité à 30 personnes), pas de possibilité d'entrer et sortir de la structure tout au long de la nuit.

ils viennent pas comme ça 'pis toi en même temps bah t'es obligé de leur dire et.. et voilà. Du coup c'était assez énervant de voir que.. bah ils respectaient pas ce truc de confiance que les gens puissent se sentir en confiance, en sécurité 'pis qui du coup ils viennent et qu'ils prennent les gens et puis tu sais même pas du coup s'ils vont revenir ou pas et ce genre de choses. Après y'a eu aussi des situations où ils ont bien géré mais.. mais ouais (éclats de rire) ça dépendait sur qui tu tombais quoi. [...] Et puis un truc aussi où ça a été.. ça je pense ça a été le moment où j'avais le plus de peine à justement mettre de côté mon affect et mon émotif et du coup ça avait été assez compliqué ce moment-là où y'a eu plusieurs nuits que j'ai faites où en fait je voyais les gens partir avec les flics et.. bah après Astrid a hyper bien réagi en disant que ça allait pas qu'ils viennent piocher comme ça les gens, 'pis en fait y'a eu genre 3 personnes qui sont parties avec les flics menottées.. »

L'extrait de cette intervenante sociale du Répit met en avant la difficulté qu'il peut y avoir à mettre de côté l'aspect émotionnel dans les situations où les usager.ère.s font l'objet d'une intervention de la part des forces de l'ordre. Au-delà de la violence symbolique que ce genre de scènes comporte, l'atteinte émotionnelle qu'elle peut engendrer semble également venir de l'incohérence ressentie quant au caractère sécurisant et protecteur que le lieu est supposé apporter aux usager.ère.s²⁶. Ici entrent en tension les deux types de sécurité décrits par Castel. En effet, la sécurité sociale qui est censée être garantie par des structures comme le Répit pour les personnes les fréquentent, se trouve remise en cause par la nécessité d'assurer la sécurité civile – perçue comme étant

²⁶ Dans son analyse du travail social dans le contexte des quartiers populaires en France, Puaud (2017) estime que, depuis quelques années, les dispositifs dans lesquels se déploie le travail social ont été remaniés dans des logiques gestionnaire envers les personnes qui font partie de ce qu'il dénomme « les marges urbaines ». Ces logiques de gestion sont associées à une évolution des pratiques sociales qui se tourne des plus en plus vers une tendance sécuritaire qui prend sa source dans les discours politiques qui depuis les années 90, tendent précisément à un « tournant sécuritaire ». Se substitue donc, à la démarche compréhensive attachée à la prise en charge des personnes marginalisées, un « traitement social lié à des logiques sécuritaires » (Puaud, 2017, p. 185).

menacée par ce que représentent les personnes sans-abri – de celles et ceux qui ne font pas partie de la marge.

Dans la partie qui suit, nous verrons comment le principe d'inconditionnalité se heurte aux pratiques de contrôle dans l'organisation de l'accueil.

7.1.3 L'inconditionnalité sous conditions

Comme cela a été mentionné précédemment, l'inconditionnalité se trouve au cœur de la logique d'accueil bas seuil. Ici, il s'agit de mettre en lumière la manière dont ce principe entre en relation – ou en contradiction – avec les pratiques d'accueil observées sur le terrain.

Dans un premier temps, il convient de définir ce qu'est l'inconditionnalité. Pour Gardella et Cefaï (2011), ce principe forme le premier pilier qui permet de caractériser l'urgence sociale dans le dessein compassionnel qui lui est rattaché. Il prévoit que : « toute personne « en détresse », quels que soient son opinion politique ou sa situation administrative, ses revenus, son âge ou son sexe, sa religion, sa nationalité ou son histoire, doit pouvoir bénéficier d'une aide d'urgence sans contrepartie. » (Ibid, p. 19) Cependant, dans la pratique, l'organisation de l'assistance d'urgence va à l'encontre de cette ambition d'universalité de l'aide.

Si dans son ambition première, la Fondation mère Sofia avait pour but de faire du Répit un lieu d'accueil inconditionnel pour les usager.ère.s, plusieurs éléments dans le fonctionnement de la structure viennent remettre en question ce principe. Les 7 premières années du Répit ont été gérées par les équipes sur place par le principe d'inconditionnalité – même si, comme nous l'avons déjà mentionné ce principe côtoie souvent celui de la conditionnalité – ce qui veut dire que les personnes ont été accueillies sans restriction en termes numériques. Cependant au cours de l'hiver 2023, le sous-dimensionnement du dispositif à l'échelle de la ville a rendu la situation trop lourde à supporter pour le personnel :

« Au départ le Répit c'était un accueil d'urgence de nuit, pas un hébergement d'urgence. Et c'était devenu un peu un fourre-tout 'fin pas un fourre-tout mais où ils comblaient pas mal les

manquements un peu de la ville, donc on faisait de l'échange, on donnait à manger, on faisait des thés et un hébergement donc c'était devenu.. c'était trop à gérer »

Pour Meigniez (2019), la sur-occupation chronique qui réside au sein des dispositifs porte atteinte au principe d'inconditionnalité. En effet, afin de contrer les effets indésirables de la saturation, les structures se voient dans l'obligation de réguler les flux d'entrée en refusant l'accès à certaines personnes. Cet affaiblissement du principe d'inconditionnalité, engendré par une fréquentation devenue trop compliquée à gérer, s'exemplifie par la reconfiguration de l'accueil proposé par le Répit :

« Du coup, de base c'était un accueil inconditionnel et en fait garder l'inconditionnalité, tant que ça joue dans les locaux, tant que ça joue pour l'équipe ça va, mais là en début d'année on a été débordés, où y'avait plus de.. y'a eu deux ou trois soirées où y'a eu plus de 170 personnes qui fréquentaient le Répit et c'est pas du tout un endroit adapté pour 150 personnes, y'avait pas assez de lits, y'avait pas assez de personnel et du coup heu.. bah pour finir la saison aux vues des chiffres et tout on a décidé de réfléchir à un Répit 2.0 pour cette saison précise et du coup c'était pas le même fonctionnement que les autres années. Et en gros on a fait un mois de transition, on a eu des travaux d'équipe, 'fin des rendez-vous d'équipe, on a essayé de réfléchir à qu'est-ce qu'on voulait garder de l'ancien Répit, qu'est-ce qu'on voulait garder de l'inconditionnalité, t'façons une fois que tu mets des règles c'est plus.. quand tu mets des conditions c'est plus inconditionnel mais on voulait essayer de garder l'esprit de l'ancien Répit dans le nouveau, voilà c'est un peu compliqué. Du coup les.. le fonctionnement c'était : un matin on est arrivés, puis on a décidé de donner 80 places réservées.. en fait y'avait 80 places réservées pour des personnes qui avaient une carte. Pour choisir les personnes on a pas dit « faut venir à cette heure-là », on a décidé un matin de dire « bon bah voilà

on va procéder avec des réservations à partir de maintenant jusqu'à la fin, est-ce que toi t'étais là juste pour ce soir ou t'as envie de rester jusqu'à la fin du Répit ? En sachant qu'il y a des conditions, si tu viens pas pendant 3 nuits, tu perds ta place. Et puis on a créé ces cartes pour les personnes qui désiraient avoir une carte et rester plus longtemps. »

Ce passage illustre le manque de moyen alloué aux entreprises de type social qui apportent assistance aux pauvres. Comme l'exprime Victor, la forte fréquentation des lieux a eu un impact sur le fonctionnement de l'accueil de nuit, notamment sur le caractère inconditionnel qui prévalait au sein de celui-ci. Aux vues du nombre de personnes que le Répit a dû héberger durant cette saison d'hiver 2023, les équipes de terrain, en collaboration avec la ville, ont repensé les modalités d'accueil en s'éloignant du principe d'inconditionnalité qui réside pourtant au fondement idéologique de la fondation. Ce passage, de l'inconditionnalité de l'accès a laissé place à une organisation qui se veut plus contrôlante. Les usager.ère.s devaient dorénavant s'enregistrer via un système de carte qui leur permettaient de réserver leur lit et ce pour le reste de la période d'ouverture de la structure. C'est ici que la remise en question de l'inconditionnalité apparaît. En vue de conserver leur lit au sein de la structure, les usager.ère.s étaient soumis.e.s à une condition : « *si tu viens pas pendant 3 nuits, tu perds ta place* ». Curieux paradoxe que de pouvoir sortir de la rue que lorsqu'on ne la côtoie pas trop. Exiger ainsi une forme de régularité et de constance dans la fréquentation de la structure à une population pour laquelle il est difficile de garder un rythme et de se projeter dans le futur renvoie à ce concept, amplement thématiqué dans l'analyse des politiques sociales, qui exprime l'idée selon laquelle on demande plus à ce qui ont le moins :

« Oui, 'pis c'est finalement toujours les mêmes. Qu'on se le dise, 'fin y'a eu une période où si tu voulais une carte d'urgence tu venais à 21 heures 15 et tu savais que t'allais dormir là. Donc finalement, tout ce travail où on avait réfléchi à faire un Répit pour cibler toujours les personnes qui étaient vulnérables et qui pouvaient pas aller au bureau des réservations, bah finalement elles se faisaient aussi avoir par

le Répit parce que, si elles venaient pas 3 jours, elles perdaient leur carte et puis après si elles arrivaient pas à venir à 21 heures 15 en urgence, elles avaient (pas) une carte d'urgence tu vois ? Alors leur seul espoir c'était d'avoir une carte d'urgence d'urgence pendant la nuit ou que il y ait cette magouille un peu pendant la nuit en disant tu peux.. parce qu'on sait que c'est une personne vulnérable et puis que.. mais finalement y'avait pas de solution heu.. une fois que tu mets des conditions et quand tu dis.. tu fais l'arbitre par rapport à.. les premiers servis ou celui-ci ou celui-là bah les personnes vulnérables elles rest'.. elles sont de nouveau mise en marge de.. du Répit. »

La limite au niveau du nombre de places disponibles fait de l'exclusion des usager.ère.s une composante essentielle de la prise en charge des personnes sans-abri. En effet, comme on le voit dans cet extrait, le personnel se voit dans l'obligation d'exclure certaines personnes du système d'hébergement. Si en modifiant les modalités d'accueil, suite à une période compliquée durant laquelle le personnel s'est retrouvé totalement dépassé, l'ambition était de permettre aux personnes vulnérables de s'insérer dans la structure, Victor souligne qu'en réalité ce sont ces mêmes personnes qui se sont retrouvées en marge du Répit. À nouveau, c'est le fait de perdre son lit au bout de 3 jours d'absence qui exclut une partie de celles et ceux qui sont le plus vulnérables et qui ont du mal à se placer dans une certaine régularité. L'attribution des places d'urgence forme également une atteinte au principe d'inconditionnalité propre à l'accueil bas seuil. En effet, si l'accueil bas seuil est considéré comme n'exigeant pas de contrepartie aux usager.ère.s pour l'accès à l'hébergement, les dires de Victor démontrent bien que pour intégrer la structure, il faut pouvoir respecter un certain cadre à un certain moment. Le fait de venir à une heure précise chaque soir constitue une discrimination positive pour celle et ceux qui parviennent, malgré des conditions de vie qui ne coïncident pas toujours avec le maintien de notions de temporalité, se présenter à la bonne heure. Dans l'extrait ci-dessus, Victor en mobilisant un vocabulaire qui renvoie à la surveillance et au contrôle, souligne l'obligation qu'il y a pour le personnel à opérer un tri dans la logique

du « premier arrivé premier servi » ce qui a pour conséquences d'écarter les plus vulnérables, celles qui n'arrivent pas à répondre aux attentes normatives de gestion du temps, de l'assistance.

On peut ici faire référence à Michalot (2010) quand il revient sur une conception qui concerne l'organisation de l'assistance publique : « Dans son ouvrage sur les sans domicile fixe, Damon (2002) souligne que les actions ciblées pour les SDF ne bénéficient pas en général aux personnes les plus en difficulté, mais à d'autres moins démunies » (p. 102). Ce phénomène paradoxal est qualifié d' « effet Mathieu », terme qui renvoie à une parabole biblique : « Car à celui qui a, l'on donnera et aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a » (Matthieu 25-29)²⁷. Dans le contexte des politiques sociales, cet effet est mobilisé dans les situations où les résultats d'un dispositif d'assistance finissent par privilégier celles et ceux qui ont plus en leur donnant plus au détriment de celles et ceux qui ont moins et à qui l'on donne moins alors même qu'ils sont censés être les cibles principales des mesures mises en place. Ce phénomène semble être largement présent au sein des dispositifs d'aide aux personnes, notamment ceux qui s'adressent aux SDF (Michalot, 2010). Dans l'exemple dont il est question ici au sein du Répit, ce sont des questions de respect des normes liées à la gestion du temps et à la capacité à fréquenter la structure de manière régulière qui prédisposent celles et ceux qui parviennent le mieux à être au bon endroit au bon moment :

« [...] Et après oui, bah de nouveau, l'inconvénient, c'est que c'est un peu.. 'fin c'est injuste parce que du coup, c'est ces personnes qui ont réussi à un moment donné à venir plus tôt que les autres et puis du coup ils ont ce privilège d'avoir une carte. Oui. »

Dans cet extrait, Ela, intervenante sociale au Répit, voit une injustice dans cette dans l'accès à l'assistance. À nouveau, le principe d'inconditionnalité, qui

²⁷ Cette citation biblique provient de ce texte : Michalot, T. (2010). L'insertion sociale : Un droit sous conditions : l'exemple des CHRS en France. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 99-113. <https://doi.org/10.7202/044222ar>

voudrait que, toutes personnes puissent bénéficier de l'aide d'urgence sans contrepartie, se heurte à la réalité de l'accueil.

7.1.4 Contrôler par l'exclusion

Une partie du fonctionnement du Répit repose sur un système de sanction qui établit des exclusions en fonction de certains actes qui peuvent être commis au sein de la structure et qui ne coïncident pas avec le cadre normatif imposé. Les caractéristiques décrites par Pichon (1996) concernant l'asile de nuit sont représentatives de ce qui s'observe dans l'ensemble des hébergements collectifs d'urgence. Pour l'auteur l'occupation des espaces pour les personnes sans-abri s'effectue sous différentes contraintes que sont la circulation, l'attente et le renvoi. Le renvoi est ici entendu comme l'exclusion momentanée ou durable de l'établissement, cette pratique étant endossée, non sans une certaine réticence, par le personnel au sein de la structure :

« Bah.. je suis un peu mitigé parce que bah après moi de manière générale de la difficulté avec les punitions négatives comme ça. Mais d'un côté, c'était ce qui fonctionnait le plus, la menace de ça et puis c'était pas non plus tous les soirs qu'on excluait des gens 'pis en vrai, je pense que ce système de cartes aussi il a aidé dans ce sens-là parce que, bah du coup les gens ont plus facilement cette crainte de se dire je peux potentiellement perdre ma carte, enfin si on excluait des gens leur carte étaient gardées mais je pense que 'fin tu te dis j'ai une place du coup heu.. 'fin j'ai meilleur temps de pas foutre la merde et 'pis de.. de pouvoir rester jusqu'à la fin parce que selon le motif, bah tu peux être exclu plus ou moins longtemps.

Le fait de pouvoir continuer à fréquenter la structure est conditionné par le comportement des usager.ère.s. Pour Ela, malgré le fait qu'elle ait une position mitigée concernant ces sanctions qui sont pour elle des punitions négatives, estime que c'était la menace de perdre son lit qui fonctionnait le mieux. Cette façon de susciter la crainte chez les usager.ère.s permettrait de les inciter à adopter un comportement qui ne perturbe pas l'ordre établi au sein de la structure.

Enquêtrice : « C'était quoi un peu les motifs qui reviennent pour des exclusions ? »

Ela : « Heu.. vol, dès qu'il y a une embrouille, toutes les personnes qui sont dans la fight sont exclues. »

Enquêtrice : « Donc ça, c'est systématique ? »

Ela : « Bah y'a eu.. c'est du cas par cas mais du coup y'a eu des situations où finalement non parce que ça s'est résolu mais de manière générale ouais. Bah comportement inapproprié donc ça veut dire insultes, menaces, détériorer le matériel en lançant des choses, la conso dans les toilettes aussi c'était motif d'exclusion, cloper dedans, heu.. les retards.. les réveils en retard aussi trop fréquents. [...] Bah typiquement les.. y'a des personnes qui partaient tout le temps à 8h05, 8h10 après tu te dis ok c'est cinq, dix minutes sauf que quand c'est tous les jours bah au bout d'un moment t'es.. bah en fait on excluait. Mais heu.. en fait ce truc d'exclusion j'ai l'impression que c'était un peu le.. la seule arme qu'on avait et puis du coup, le seul truc sur lequel tu peux.. tu peux jouer 'pis.. »

Les nombreuses situations qui peuvent mener à une exclusion reposent sur la capacité des usager.ère.s à garder une certaine conduite qui n'admet aucun débordement. En effet, des insultes au réveils tardifs, les comportements déviants sont susceptibles d'entraîner une exclusion. La violence ainsi exercée – on peut souligner ici que l'intervenante en question utilise le terme « arme » pour décrire le fait d'exclure – par l'institution est évacuée en étant légitimée par les agissements perturbateurs des usager.ère.s. Dans cette logique c'est au nom du bien de tous que l'acte d'exclusion est perçu comme une réponse légitime (Bruneteaux, 2006). Ci-dessous, Victor me décrit lui aussi les motifs d'exclusion :

« Il y a toujours eu des exclusions qui varient entre 1 heure et jusqu'à la fin du Répit. Et puis cette année on a essayé de mettre un barème.. un barème assez heu.. une fourchette mais

par exemple voilà insulte à un autre bénéficiaire tu vois ça c'est.. enfin ça dépend le contexte mais ça peut être entre un avertissement oral à exclu un jour. Insulte envers un intervenant, ça pouvait être entre une heure et 3 jours mais genre taper un intervenant c'était entre un mois et la fin et genre dégradation du matériel donc lancer un lit ou une chaise bah on se disait minimum deux jours. [...] mais oui on a exclu pas mal de personnes quoi. »

Dans son article sur l'engagement associatif, Meigniez (2020) revient sur la responsabilisation et l'autonomisation que l'on retrouve de manière transversale dans l'ensemble des aides. L'auteurice marque une distinction entre les dispositifs qui ont pour volonté de créer des personnes autonomes et responsables et ceux qui, plutôt construit sur le mode de l'urgence essayent de favoriser certaines capacités mais qui se placent néanmoins dans une optique de responsabilisation et d'autonomisation inhérente à l'action de l'aide. Pour exemplifier son propos, Meigniez (2020), rappelle la dichotomie exprimée par Gardella (2016) entre « l'autonomie-indépendance » dans laquelle c'est l'indépendance des bénéficiaires qui est visée et « l'autonomisation-capacitation » où il est question de développer certaines capacités chez les bénéficiaires. Dans le cas du système d'exclusion on se trouve plutôt du côté de « l'autonomisation-capacitation » car on attend des bénéficiaires qu'ils acquièrent certaines capacités, qui, dans la mesure où elles font défaut, remettent en cause le maintien au sein du dispositif d'assistance. À nouveau, on observe une ambivalence dans les modalités d'action qui oscillent entre accueil et pratiques répressives qui imposent des conditions comportementales, respect des horaires de sortie, bonne conduite, capacité à conserver une attitude non-violente, auxquelles les usager.e.s doivent adhérer sous peine d'être exclu.e.s du dispositif.

Meigniez (2020) nous invite, dans le registre de l'urgence, à envisager la question de la responsabilité dans une moindre mesure et dans une configuration différente de celle qui prévaut dans d'autres dispositifs mis en place dans le cadre des politiques sociales. Pour l'auteurice, le contexte de l'urgence se caractérise a priori pour effet d'instituer le ou la bénéficiaire comme un.e acteur.ice de l'action de l'aide sans pour autant impliquer une demande en termes de contrepartie ou de

réciprocité. Cependant, l'analyse des pratiques liées à l'exclusion suggèrent qu'il existe tout de même une certaine demande de contrepartie pour les usagers. Il s'agit, en pratiquant une forme de tri par le biais d'une sélection officieuse, d'« éloigner les personnes violentes ou trop problématiques sur une structure d'accueil collective » (Maes, 2011). L'autre dimension de la sélection des publics relève de « l'écémage » et répond à l'effet Matthieu décrit par Julien Damon : « Il est plus aisé et plus valorisant pour les travailleurs sociaux, mais aussi pour leur encadrement, de concentrer leurs efforts sur des personnes qui peuvent avantageusement bénéficier des prestations proposées par un service. Il est plus gratifiant d'aboutir à une réussite que de réitérer sempiternellement des échecs. [...] Comme pour beaucoup de problèmes sociaux, ce sont les cas considérés comme les plus lourds et les plus prioritaires qui sont évincés du bénéfice des dispositifs montés pour eux, au profit des personnes qui sont considérées comme étant moins prioritaires mais plus faciles à prendre en charge. » Ce phénomène, mis en lumière par l'enquête n'est pas recherché par les acteurs, mais il est la conséquence d'une adaptation des pratiques pour maintenir un sens au travail mené et une marge de manœuvre dans une mission d'hébergement qui a glissé vers l'insertion.

7.2 S'abriter dans le bas seuil

7.2.1 L'expérience du dortoir collectif

Dans le cadre de l'urgence sociale, les dispositifs d'accueil de nuit ont pour mission principale de fournir un espace de repos aux usagers. Au sein des deux structures que j'ai observées, les espaces de sommeil étaient mis en place de manière différente. Je me concentre ici principalement sur le Répit, car Mourad et Pablo, avec lesquels j'ai pu m'entretenir sont tous les deux des usagers de ce lieu d'accueil, ce qui me donne accès à une compréhension de leur expérience que je peux analyser ici.

Par ailleurs, et contrairement à la Marmotte, au Répit l'espace dédié au repos est un grand dortoir collectif²⁸. Cette différence entre les deux modalités d'accueil, bien qu'elles comportent probablement des similitudes analytiques, sont difficilement appréhendables de par les données que j'ai récoltées.

Maintenant que j'ai mis la lumière sur ce dont il est question dans ce chapitre, il convient de parler plus en détails de l'accueil de nuit tel qu'il se déroule au Répit²⁹. Pour ce faire, je fais appel ci-dessous à un extrait du discours d'Ela, intervenante sociale au Répit que j'interroge sur le déroulement de l'accueil après 23 heures :

« Bah à 23 heures, du coup, nous on éteint les lumières donc y'a déjà un peu plus de calme qui se fait instinctivement. Mais après, y'a du va et vient toute la nuit, quasiment tout le temps. Puis y'a beaucoup de demandes différentes aussi, donc heu.. des gens qui viennent juste se poser, des gens qui viennent parce qu'ils ont besoin de parler, puis des gens qui viennent pour parler de leur conso aussi pour échanger du matériel ou juste prendre à manger, du coup, il y a toujours du va et vient

²⁸ À la Marmotte, structure où j'ai passé une soirée d'observation, il a également une collectivisation des espaces dédiés au sommeil. Cependant, ceux-ci sont répartis en différentes chambres qui comportent entre 4 et 6 lits. Ces espaces sont également séparés de manière sexuée, les hommes et les femmes ne partageant pas le même étage.

²⁹ Rappelons ici que mon engagement en tant que bénévole au sein de cette structure correspondait à un cadre temporel qui ne me permettait pas d'être présente durant tout l'accueil. En effet, la plage horaire de bénévolat allait de 21 heures 30 à 23 heures.

'pis les gens qui.. bah qui consomment du coup aussi font pas mal d'allers-retours pour aller consommer dehors ou même juste simplement les gens qui fument qui font pas mal d'allers-retours. Et du coup.. ouais bah après ça c'était 'fin c'était propre Répit du coup, ce.. cette liberté d'aller et venir et 'pis ça c'était un truc heu.. que je pense qu'il aurait fallu garder de toutes façons. »

Un principe qui prévaut au sein du Répit et qui se veut dans l'esprit de l'inconditionnalité de l'aide, est celui de la possibilité pour les usager.ère.s d'entrer et sortir de la structure tout au long de l'accueil. Comme le décrit Ela dans cet extrait, à l'inverse d'autres structures (comme la Marmotte par exemple), les personnes hébergées peuvent sortir de la structure durant toute la nuit, ce qui leur permet entre autres d'accéder à la consommation. Son discours souligne également la multiplicité des besoins auxquels les intervenant.e.s doivent répondre tout au long de la nuit dans un lieu qui n'est pas séparé en fonction des usages. En effet, quasiment dans le même espace³⁰ se trouvent le dortoir, le lieu de vie où les usager.ère.s peuvent se « poser » et le « bar » où iels peuvent prendre à boire et à manger. Ces contraintes en termes d'organisation spatiale sont sources de certaines perturbations en raison notamment des allers et venues des usager.ère.s qui se déplacent dans et en dehors de la structure pendant la nuit. L'extrait ci-dessous reprend le discours de Victor qui est employé au Répit, concernant l'atmosphère qui règne dans la structure pendant l'accueil :

« Jusqu'à 1 heure c'est le bordel.. 'fin c'est le bordel, jusqu'à 1 heure y'a du bruit, du passage à part les quelques nuits calmes mais souvent c'est.. en fait des fois c'est même calme jusqu'à 23 heures 'pis après t'as un peu une arrivée de gens, souvent jusqu'à ouais 1 heure du mat t'as plein de gens posés à la cafet', des allers retours tout le temps [...] »

À nouveau, c'est une ambiance bruyante, rythmée par les passages fréquents des usager.ère.s qui est décrite. Les perturbations mentionnées jusqu'ici semblent

³⁰ Il convient ici de décrire rapidement l'organisation spatiale du Répit. L'espace est composé d'un sas d'entrée – dans lequel les usager.ère.s se voient attribuer (ou non) leur place et peuvent boire une boisson chaude – qui est séparé de la pièce principale par une sorte de

également avoir des conséquences sur les rapports entre les usagers au sein de la structure :

« [...]bah en fait, y'a toujours des gens réveillés, [...] y'a souvent aussi des.. bah des gens qui parlent dans les dortoirs 'pis vu que c'est un grand dortoir ouvert c'est.. ça saoule vite les autres bénéficiaires. »

L'extrait d'Ela, intervenante sociale au Répît, mentionné ci-dessus suggère que la collectivisation de l'espace dédié au sommeil peut être source d'exaspération pour les usager.ère,s. Le dortoir collectif, lieu dans lequel se côtoient des personnes qui tentent de trouver le repos et d'autres qui discutent, n'offre pas les conditions de la domiciliation au sens de Laberge et Roy (2001). Pour les auteurs, elle se définit comme étant « l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée » (Ibid, p. 123). La domiciliation, comprise dans ce sens, permet aux individus de jouir d'un espace dans lequel iels sont libres d'organiser le déroulement de leurs actions – choisir le moment du sommeil par exemple – et ce en fonction de leurs envies (Ibid). Ainsi, bien que les lieux de vie de type communautaire ou institutionnel puissent garantir une certaine forme de protection, ils ne peuvent assurer le type d'autonomie (Ibid) qui renvoie à la domiciliation. Dans ce contexte, beaucoup d'usager.ère,s ne parviennent pas forcément à trouver le sommeil, comme me l'explique Victor, intervenant social au Répît dans l'extrait ci-dessous :

Enquêtrice : « Mais y'a beaucoup de gens qui dorment pas du coup ? »

Victor : « Ouais. Beaucoup de gens qui dorment pas ou qui dorment une heure mais heu.. ça varie hein des fois certains ils dorment pas trois jours, après ils dorment trois jours. Beaucoup de gens qui ont un lit, qui ont une place mais qui dorment pas, qui font des allers retours toute la nuit, j'sais pas s'ils dorment la journée, j'sais pas si.. des fois j'me demande comment ils font. »

Le sommeil des usager.ère.s de la structure est décrit comme étant très instable, si ce n'est inexistant dans beaucoup de cas. Si dans leur fonction première, les dispositifs d'accueil de nuit de la ville de Lausanne sont assimilables aux CHU dont parle Bruneteaux (2006) dans le contexte français et visent à permettre aux hébergé.e.s de trouver le repos ailleurs que dans la rue, la réalité du principe de l'accueil en général et de l'hébergement qui repose sur l'usage d'un dortoir collectif rend cette mission presque impossible. En effet, pour l'auteur, et c'est ce qui transparaît clairement dans les différents extraits présentés dans cette partie, le modèle organisationnel sur lequel repose l'hébergement pendant la nuit, prévoit un usage collectif du lieu d'accueil ce qui a pour effets d'engendrer toutes sortes de perturbations du sommeil. Pour autant, ces perturbations ne peuvent être comprises uniquement par le prisme de la collectivisation de l'espace. En effet, la consommation de substances permet aussi d'expliquer l'effervescence qui réside dans le lieu :

« [...] en fait les consommateurs ils.. surtout de coke, de crack, de médics, ils partent tout le temps, ils consomment beaucoup, ils sortent, ils fument une clope, ils vont consommer, ils reviennent, ils bouffent un truc après ils ont faim, ils bouffent un truc, ils ressortent, ils parlent fort, ils.. 'pis voilà faire respecter le cadre à des personnes méga bourrées, méga droguées, c'est aussi compliqué quoi de leur dire de chuchoter pour les voisins alors qu'ils sont pas méchants, ils sont pas en train de crier, ils parlent normalement mais du coup c'est un peu ça, [...] 'pis t'es dans un brouhaha général [...]. »

Ici, le fait que les usager.ère.s soient sous l'emprise de certaines substances est décrit par Victor, qui travaille au Répit, comme un élément qui rend les règles de la structure difficiles à faire respecter. En effet, la relation avec le voisinage, qui dans l'ensemble est souvent source de conflit et d'animosité, requiert pour les intervenant.e.s une attention portée sur le fait de « faire respecter le cadre » normatif, notamment celui relatif au bruit.

« Bah c'est le bordel la nuit, il y a des gens qui dorment. Tu vois, t'as des ronflements à droite, à gauche, au milieu. C'est

à droite, à gauche, au milieu tu vois, c'est partout ! À l'avant déjà devant le comptoir vous avez un zombie tu te souviens le gros là ? Eh bah, ça ronflait de partout, des fois ça pue de partout et les sortants, les arrivants, les venants, les chiens.. ah la nuit c'est le bordel, c'est le bordel non... Répit.. c'est pas vraiment.. y'avait que des fous là-bas, il faut être vraiment fou pour dormir là-bas tu vois ? Fou, fou de chez fou tu vois ce que je veux dire ? Ça y est t'as dépassé, t'as dépassé la limite de la folie sa mère, non ! Quand je me réveillait le matin, pas le matin, je dirais bon.. aller 4 heures du matin, 5 heures du matin je sors fumer une clope, je vais prendre de l'air frais comme ça, je rentre, tu sais ce qu'il y a à l'intérieur ? Je me dis putain j'étais endormi dans cette atmosphère-là, [inaudible], j'étais endormi, je respirais tout ça ?! Arrête ! Mais t'es fatigué, t'es mort tu vois ? L'autre il ronfle de ce côté, l'autre il parle, l'autre qui crie, l'autre il a des crises. Je dois dormir, je dois dormir pour que au moins demain je sois éveillé merde, nooon. Mais c'est pour ça que je me défonçais toutes les nuits. [...], moi je dors pas, c'est imposs'.. comment veux-tu que je dorme ? Juste laisser mon sac à dos ici tu vois ? Tranquille je le trimballe pas, moi je dors pas, je reviens me reposer, manger, ok, ah impossible, je dormais pas, j'suis devenu insomniaque là-bas. Répit ! Ah c'est de la folie je te jure. »

Mourad l'exprime bien dans cet extrait, dormir au Répit n'est pas de tout repos. La promiscuité du lieu, qui est, rappelons-le un grand dortoir dans lequel quasiment 80 personnes dorment dans la même pièce³¹, participe à la difficulté à passer une nuit reposante. Le bruit, les odeurs, les aller-retours incessants sont autant d'éléments invoqués pour rendre compte de la dimension chaotique qui caractérise les nuits au sein de la structure. Dans ces conditions, réussir à dormir relève de la folie pour mon enquêté. Son discours traduit aussi l'impossibilité à

³¹ À l'exception des femmes, clairement minoritaires dans la population accueillie, qui dorment entre elles dans une pièce plus petite et séparée du grand dortoir.

créer un espace dans lequel on peut se soustraire au regard de l'Autre. En étant dans l'incapacité structurelle de fournir l'espace nécessaire à cela, « l'ensemble de ces structures de nuit témoigne [...] des multiples obstacles que doit franchir l'individu pour trouver un lieu d'intimité nécessaire non seulement à sa survie immédiate mais à une vie sociale « normale » » (Pichon, 1996, p. 165).

Dans leur réflexion sur la domiciliation, Laberge & Roy (2001) aborde la question de l'intimité selon deux perspectives. Sur le plan matériel et dans nos sociétés occidentales, l'intimité est liée aux attentes normatives associées aux pratiques de soin du corps, ces pratiques concernent par exemple : « hygiène personnelle, activités sexuelles, sommeil et repos, entretien de ses vêtements, préparation de la nourriture, soins physiques [...] » (Laberge & Roy, 2001, p. 123). D'un point de vue psychologique, les auteurs rappellent l'importance de pouvoir bénéficier d'un espace d'intimité pour l'équilibre personnel, notamment en lien avec la question de la construction identitaire. Ainsi, cette mise en pratique de l'intime constitue le critère primordial pour « se soustraire au regard de l'autre ».

Le dispositif d'accueil de nuit, ne permet pas, de par sa configuration spatiale qui prévoit une collectivisation de l'espace, d'envisager l'intimité dans sa globalité autant sur le plan matériel que psychologique.

On en revient à cette idée selon laquelle les modalités d'accueil des « nouveaux pauvres », à défaut de pouvoir offrir les conditions de possibilité qui leur permettraient de s'extirper de l'urgence en accédant aux étages supérieurs du logement d'insertion, aggravent l'épuisement des bénéficiaires (Bruneteaux, 2006). Si l'on a tendance à considérer que les politiques sociales d'urgence sont à même de couvrir les « besoins élémentaires » de la survie humaine, force est de constater, que ces besoins de base liés notamment au repos, à l'hygiène et à la nourriture ne parviennent pas à être comblés ou seulement de façon imparfaite (Bruneteaux, 2006). Ce notamment en raison du nombre de personnes qui fréquentent le lieu, Mourad revient ci-dessous sur cet aspect :

« En plus y'a pas beaucoup de monde cette fois-ci hein, y'avait 100 personnes, t'sais ce que c'est 100 personnes ? En plus c'était mélangé hommes et femmes, ça devenait le bordel, la nuit c'était le bordel, quand les lumières s'éteignent au

Répit ?! Ah des fois il faut avoir peur pour son cul, j'avais mon ami roumain qui était avec sa femme là juste devant moi et toute la nuit ils arrêtaient pas de bouger, on était collés, l'autre avec sa femme l'autre côté, l'autre avec sa copine, l'autre il ramène une copine tous les jours c'est une nouvelle copine, c'était le bordel là-bas. La cocaïne partout... »

Les enjeux dont il est question dans cet extrait démontrent que l'accueil de nuit, qui est un endroit prévu pour dormir et permettre aux usager.ère.s de se reposer ne parvient pas, ou que partiellement, à remplir cette fonction. Bruneteaux (2006), lorsqu'il décrit les conditions d'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence à Paris y voit également un lieu dans lequel les hébergés dorment mal et peu.

Dans le chapitre suivant, il est question d'analyser comment l'accueil de nuit peut être un lieu dans lequel se perpétuent certaines pratiques qui constituent des moyens de survie dans le monde de la rue.

7.2.2 Survivre comme dans la rue

Dans son analyse sur la survie des sous-prolétaires à la rue, Lanzarini (2003) distingue deux types de violences. Les premières sont d'ordre institutionnelles et proviennent de l'organisation des structures d'aide sociale et des répercussions de celle-ci sur le quotidien des personnes qui en dépendent. Pour l'autrice, ces répercussions sont la source d'une infantilisation et de stigmatisation pour les usager.ère.s. En effet, « l'hébergement collectif revêt des aspects infamants en rappelant la nature du problème social pris en compte pour l'accès au service. Ainsi, les centres [...] insistent sur l'aspect le moins valorisant de la vie quotidienne des personnes « prises en charge ». De même le « simple » fait de se trouver hébergé en même temps que trois cents ou quatre cents autres personnes, de faire la queue aux mêmes heures, devant les mêmes services, pour les mêmes causes, en situation de visibilité maximale dans l'espace public, contribue à révéler le stigmate d'extrême pauvreté » (Ibid, p. 101)

Le second type de violences concerne les violences « endogènes » ou « retournées », il s'applique aux violences qui s'exercent entre sous-prolétaires, au sein du groupe de « pairs ». Ces violences endogènes forment « une sorte de

système d'agressions généralisées qui relègue à la marge les relations d'amitié ou de solidarité ». Pour Lanzarini (2003), ce deuxième type de violence est nombreux et fréquent et tente de répondre à des objectifs qui sont liés notamment au contrôle d'un territoire, à l'appropriation de biens ou d'argent.

Au sein du dispositif d'accueil de nuit dans lequel j'ai enquêté, la violence entre les usager.ère.s – mais aussi envers le personnel – a été reportée plusieurs fois par les intervenant.e.s. Victor, intervenant social au Répit s'exprime à ce sujet ci-dessous :

« Au mois de février, mars y'a eu un peu un pic de violence, d'appels à la police, c'était tendu tout le temps, beaucoup d'appels à la police, beaucoup de violence, beaucoup d'exclusions. En fait novembre, décembre et février, mars dans les statistiques depuis sept ans c'est là où y'a le plus de monde donc c'est plus tendu. »

Les bagarres sont également fréquentes, comme en témoigne cet extrait de Mourad qui fréquente le Répit :

« Bah regarde maintenant, on est à 40, 50 personnes, les bagarres y'en a tout le temps, personne parle avec personne, les roumains de côté, les bulgares de côté, les arabes de côté, les blacks de côté, on était mélangés avant, 100 personnes je te jure [...] c'est plus comme maintenant. »

Le ras le bol engendré par une vie rythmée par la rue et les allers et retours dans les structures d'hébergement, semble faire de ces lieux des endroits dans lesquels la frustration peut se transformer en violence entre les usager.ère.s. J'ai moi-même au cours de mon enquête de terrain été confrontée à la tension palpable qui réside dans le lieu. J'ai assisté à plusieurs reprises à des rixes entre les usager.ère.s qui, pour les plus virulentes d'entre elles, ont conduit à une intervention de la police.

Il faut également prendre en compte une certaine dimension genrée dans l'exercice de la violence. En effet, le dispositif étant fréquenté majoritairement par des hommes, il n'est pas surprenant que la violence, physique notamment, qui d'un point normatif est plus souvent endossé par les hommes et correspond

à l'idée d'une virilité, soit présente. Le maintien d'une identité positive peut donc passer par le renforcement des normes de masculinité au sein de la structure. Les normes sociales ont pour effet d'éloigner les femmes d'actes pénalement répréhensibles comme le vol ou l'escroquerie. Ces pratiques considérées comme délinquantes sont donc moins un objet de reconnaissance sociale pour ces dernières qui sont plutôt assignées à des rôles de genre associés à la sphère domestique (Delcourt, 2020).

Au-delà des violences physiques ou verbales, le vol, qui constitue un principe de survie dans le monde de la rue fait également partie du quotidien au sein de la structure.

Enquêtrice : « On parlait du vol aussi tout à l'heure et c'est un truc qui arrive beaucoup, non ? »

Ela : « Oui. Bah, il y a eu pas mal de.. d'embrouilles qui ont découlé de ça et.. et oui ça arrive assez souvent. Ben en plus les gens arrivent en ayant consommé donc ils font pas forcément attention à leur affaires aussi donc même si on avait justement le.. comme prestation de pouvoir charger les choses, les gens ont envie d'avoir leur téléphone près d'eux, ce que je comprends mais du coup même si tu leur dis plusieurs fois : “ tu vas te le faire voler ” bah ils ont pas forcément envie de.. de l'amener 'pis bah au final souvent y'a eu des vols heu.. c'était surtout de téléphones en fait. »

La structure a pour inconvénient de réunir au même endroit des personnes qui sont contraintes à devoir commettre des actes qui vont à l'encontre des principes de solidarité pour survivre. Ce constat est également souligné par Bruneteaux (2006) dans son analyse de l'hébergement d'urgence dans le contexte français. « La précarité de l'aide d'urgence a pour effet de rassembler les prédateurs et les victimes dans un même lieu. Condamnées, dans la rue, à survivre par tous les moyens possibles, y compris en agressant un autre sous-prolétaire, les personnes qui recourent à l'établissement d'urgence prolongent leur sens de l'adaptation dans un environnement qui devient de la sorte producteur supplémentaire de

perturbations. [...] l'insécurité entre sous-prolétaires est très forte sur le plan matériel » (ibid, p. 118).

« Bah entre les vols heu.. y'a plein, plein.. t'sais que des trucs gamins t'sais mineurs mais c'est.. mais bon il savent pas.. y'a un gars de la sécurité tu te demandes ce qu'il fout là, il sert à rien. Tu vois c'est toujours les mêmes qui.. le vol laisse tomber, c'est un truc de dingue, même quand tu mettais tes affaires en sécurité l'autre côté, t'arrivais encore à te les faire voler ! ça pour ça c'est pas assez.. ils se déchargent trop au fait mais c'est pas mal qu'il y ait ça quand même. Franchement le Répit c'est bien. Après par contre c'est.. ils devraient ouais j'sais pas.. j'sais pas comment.. moi je trierais quoi un peu comme à la Marmotte ou à l'Étape faire des réservations avec une carte et puis que ce soit pas un truc d'urgence mais un truc encadré quoi. Ouais parce que.. que tu puisses laisser tes affaires mais bon t'façons ça sert à plus rien ils vont plus y rouvrir donc heu.. après y'a le Sleep In mais je connais pas. Et puis la Borde mais là-bas c'est tous les roms alors c'est hors de questions que je mette les pieds là-bas, y'a pas pire qu'eux, alors eux c'est des putains de voleurs hein ! Ah ouais ouais ouhlala attention ! Eux c'est des putains de voleurs [...]. »

Le discours de Pablo montre comment il est fréquent de se faire voler ses affaires au sein de la structure. On voit également comment il reprend à son compte une sorte de distinction entre les différents groupes qui fréquentent le lieu. En effet, en décrivant le « roms » comme des voleurs, il réactive certains stéréotypes envers cette population et dans le même temps, se distancie d'eux en marquant une différence entre lui et ceux qu'il considère comme étant moins honnêtes que lui. « Stigmatisés, rejetés, voire ignorés par une partie des personnes accueillies, le grand exclu est condamné à ne pas se reconnaître à travers ces pairs qui eux-mêmes ne se reconnaissent pas à travers lui. Soumis à la dictature de la normalité, ceux-ci ne peuvent admettre la situation d'égalité dans laquelle ils se trouvent » (Chardin, 2016, p. 53).

De par l'organisation de l'accueil, les personnes qui cumulent les mêmes difficultés et qui sont habituées aux logiques de rue dans lesquelles la solidarité est difficile à conserver sont réunies au même endroit et dans un cadre qui ne parvient pas à établir l'intimité nécessaire pour endiguer la violence et le vol. Selon Meigniez (2019), l'hétérogénéité des publics accueillis peut s'avérer très problématique puisqu'elle tend à attiser la concurrence entre les usager.ère.s. En effet, les dispositifs d'urgence prévoient des conditions d'accueil dans lesquelles doivent cohabiter « des populations qui, souvent, n'ont ni la même histoire, ni les mêmes projets, ni les mêmes attentes et, notamment depuis l'arrivée d'étrangers de toutes nationalités, ne partagent ni la même culture, ni la même langue » (Ibid, p.1).

Ce chapitre met en lumière la continuité qu'il peut exister entre le monde de la rue et celui de l'urgence. Dans la partie qui suit, il s'agit d'exposer en quoi l'aide d'urgence repose sur un cadre temporel qui est susceptible de créer une forme d'enfermement dans un circuit au sein duquel les usager.ère.s passent de la rue à la rue.

7.2.3 De l'inévitable retour à la rue

Le fonctionnement de l'accueil de nuit et de l'hébergement d'urgence en général repose également sur un cadre temporel stricte auquel, comme nous l'avons précédemment, les usager.ère.s sont contraint.e.s de se soumettre. En effet, comme nous l'avons vu précédemment les manquements à ce cadre temporel peuvent engendrer l'exclusion.

Au Répit, les usager.ère.s doivent quitter la structure à 8 heures du matin :

« Oui, il y en a certains qui taffent, heu.. y'en a pas mal qui vont du coup à la Soupe et y'en qui retournent à la Riponne j'pense ou d'autres.. 'fin dans la rue en fait. Mais ça aussi c'est un truc où heu.. 'fin le réveil est tellement tôt et tu réveilles les gens pour leur dire retourne dehors 'fin ça c'était assez dur je trouve et 'fin moi quand je les voyais pas se lever j'étais là mais je comprends tellement. »

Ici, j'interroge Ela, une intervenante du Répit au sujet de ce que font les usagère.s une fois que la structure les invite à en sortir. Comme j'ai pu moi-même en être témoin – il m'est effectivement arrivé de croiser de personnes que j'ai vues au Répit avec leur équipement de livreur Uber Eats en ville – certaines personnes qui sont usagères de l'accueil de nuit sont insérées dans le marché de l'emploi, dans des emplois, souvent précaires. On peut les considérer comme faisant partie de la catégorie des « working poor », exerçant une activité rémunératrice en termes économiques mais que ne permet pas de subvenir à leur besoin, en logement notamment. « En Suisse, des législations contraignantes ou répressives associées à une application souple des contrôles du travail non déclaré expliquent la présence de travailleurs migrants extrêmement précaires dans les structures d'hébergement d'urgence nocturne » (Martin & Bertho, 2020, p. 16).

Un autre cas de figure est celui de retourner dans d'autres lieux d'accueil dédiés aux personnes sans-abri. Le rythme de vie se calque donc sur les impératifs temporels institués par les structures d'assistance. Enfin, le retour à la rue constitue pour un grand nombre d'entre elleux une sentence inévitable :

Enquêtrice : « [...], tu fais quoi quand tu sors ? »

Mourad : « Bah on est tous.. tout le monde est dans la rue ! Et après, quand ils te regardent dans la rue, ils s'énervent : pourquoi t'es dans la rue ? Bah où je vais ? Chez toi ? Chez ta mère ? Où tu veux que j'aille ? Que je sorte de la Suisse ? Donc on disparaît pas tu vois ? On peut pas disparaître, ils savent où nous sommes, on sort à 8 heures et on rentre à 9 heures. [...], c'est comme ça, ils essaient juste d'éviter que les gens soient dehors la nuit. Je sais pas si ça les dérange, ou si c'est parce que Lausanne, c'est une ville pour les boîtes et les touristes peut-être voilà pour nous cacher ! »

Enquêtrice : « Mais la journée c'est bon ? »

Mourad : « Mais la journée, ils s'en foutent pas mal. Y'a que la Soupe et des fois elle ouvre pas, samedi dimanche t'es dans la rue. Mais putain, pourquoi il crée pas des emplois ? J'sais

*pas bénévolat, tu peux faire du.. je pourrais faire du bénévolat
mais vivre avec quoi ? »*

Cet extrait d'entretien avec Mourad, 44 ans, que j'ai rencontré au Répit et qui se trouve dans une forme d'itinérance au sein de l'hébergement d'urgence, souligne toute l'ambiguïté qui réside dans le fonctionnement du dispositif d'assistance. Bruneteaux (2006), considère que les personnes se voient ainsi dans l'incapacité de contrôler leur temps réparateur. Tous les matins, les usager.ère.s se retrouvent dans l'obligation de quitter les lieux avec leurs affaires, revenir le soir et de répéter ce schéma jour après jour. Si, comme nous l'avons dans les pages précédentes, se reposer peut être difficile, « il est suivi le matin d'un branlebas de combat qui se clôture par une sortie rapide dans la rue alors que, le plus souvent, ces hors statut n'ont pas d'urgence ; pas de rendez-vous incontournable ou de contrainte de travail. L'ironie du fonctionnement de l'accueil d'« urgence » est de créer des urgences là où il n'y en a pas. Tout le remue-ménage du matin ne débouche sur rien d'autre qu'un grand silence lorsque les portes se referment. Une fois à la rue, il faut tuer le temps. Même le dimanche, la sortie est de rigueur, alors que tout rendez-vous est impossible » (Ibid, p. 120).

Cette sortie forcée du dispositif se solde par un retour à la rue, avec comme l'exprime Mourad, une soumission au regard jugeant de la société face à celle qu'elle envisage la plupart du temps sous l'angle du rejet, de la mise à l'écart, de l'invisibilisation. Mourad, dont la présence dans la rue suscite des attitudes méprisantes, s'exprime avec véhémence sur son impossibilité à disparaître de l'espace public. Ce qu'il perçoit comme une ambition de dissimuler les personnes sans-abris pendant la nuit peut être compris sous un autre aspect ; le fonctionnement sur lequel repose l'organisation des structures d'accueil de nuit renvoie à la stratégie de base des services de l'État à savoir : « mettre en œuvre une politique de « mise à l'abri » des SDF afin de se prémunir d'une présence et d'une mortalité trop « voyantes » des SDF en hiver » (Ibid, p. 110). Comme le rappelle Bruneteaux (2006), ces contraintes et autres perturbations ne sont pas voulues par les acteur.ice.s de l'action sociale.

Son discours exprime également l'enfermement dans le circuit qui provoque une forme de vie rythmée par les entrées et sorties du dispositif sans possibilité de pouvoir s'insérer réellement sur le marché de l'emploi ou du logement. Pour

Pablo également, la routine qui fait passer de la rue à l'hébergement semble avoir un impact négatif sur sa capacité à donner du sens à son existence :

« Mais ouais je sais pas.. à quoi ça sert de.. en fait j'perds mon temps là. J'sais pas, moi ce que je suis en train de faire là, c'est pas vivre. J'suis désolé tous les jours c'est la même merde, tous les jours, tous les jours, tous les jours. Alors je parle même pas de la consommation, mais tous les jours tu te lèves, tu fais quoi ? Pouf, le cul par terre machin, non, non j'deviens f'.. non faut que ça change [...]. Donc voilà, c'est la merde, c'est vraiment la merde. »

Pour Pablo, le fait de ne pouvoir se projeter ni dans le travail, ni dans la propriété, qui sont deux des valeurs dominantes des sociétés capitalistes (Tabin et al., 2016), le maintient dans l'obligation de répéter en boucle « la même merde » tous les jours. Pour lui, et probablement pour beaucoup d'autres, la sortie de l'assistance se solde par un retour à la rue.

Pour Terrolle (2004), les institutions d'assistance qui refoulent vers la rue tous les matins « collaborent de fait au maillage sécuritaire que notre société tisse envers les populations les plus défavorisées [...] d'autant plus que cette logique humanitaire débouche rarement sur le relogement rapide et se contente habituellement, [...] de chroniciser les sans-logis à la rue tout en les contrôlant » (p. 154).

8. Conclusion

Analyser l'aide d'urgence à l'aide des outils ethnographiques, permet de comprendre les processus de catégorisation, de marginalisation, et de criminalisation qui traversent les sociétés occidentales ainsi que les dispositifs institutionnels d'assistance et de répression mis en place pour accompagner et contrôler les « acteurs des mondes de la rue » (Boucher et al., 2020).

Dans cette enquête, j'ai voulu saisir en quoi l'organisation des réponses institutionnelles destinées aux personnes sans-abri nous renseignent sur la construction collective de la déviance.

L'analyse des données dans la première partie m'a permis de mettre en avant plusieurs éléments :

Si les personnes marginalisées, suscitent l'intérêt des politiques dans une logique d'assistance, elles sont également créatrices d'insécurité dans la mesure où leur positionnement aux marges de la société vient remettre en question l'idée de la cohésion sociale (Franz, 2020). Ce double positionnement génère « une hybridité de l'action publique, hésitant entre accompagnement et sanction, protection et répression » (Ibid, p. 417).

Les hébergements d'urgence sont des formes de protection qui permettent d'observer cette ambiguïté. En effet, leur fonctionnement, qui repose par exemple sur une saturation chronique, établit ce paradoxe entre l'assistance et le rejet des personnes. On prévoit des lieux dans lesquels les personnes peuvent être mises à l'abri tout en planifiant le sous-dimensionnement des places à l'intérieur de ceux-ci.

J'ai également tenté dans cette partie, de comprendre comment les politiques d'assistance sont traduites de façon tangible par le biais de l'action sociale telle qu'elle est mise en pratique au sein des structures.

On l'a vu, les préoccupations liées à la régulation de la pauvreté oscillent entre une prise en charge « par des professionnel.le.s du champ social et des professionnel.le.s du champ sécuritaire, leurs missions tendant presque à se confondre » (Tabin et al., 2016, p.124). En effet, au sein des structures, les intervenant.e.s sont les garant.e.s d'un cadre normatif et de toutes une série de règles qu'ils doivent faire respecter. Ces formes de surveillance ont pour effet d'éloigner une certaine catégorie de personnes, jugée trop déviante, du dispositif.

La seconde partie de mon travail consacrée à l'expérience des personnes sans-abri au sein de l'hébergement d'urgence m'a également permis de mettre la lumière sur plusieurs choses. Premièrement, la collectivisation des espaces empêche l'intimité et la conduite des activités en fonction des désirs de chacun.e. En effet, à l'inverse de ce qui est attendu dans le cadre de la domiciliation, l'hébergement d'urgence est un lieu dans lequel les usager.ère.s sont contraint.e.s de s'adapter à l'Autre en permanence.

Nous l'avons également vu, s'insérer dans le réseau assistentiel, c'est aussi en être exclu après chaque accueil. Pour cette population, qui est mise à l'écart des marchés de l'emploi et du logement, « les dispositifs se transforment en relais entre la rue et la rue » (Meigniez, 2019, p.15).

Ce dernier point vient interroger le fonctionnement de l'assistance publique sur le mode de l'urgence. Bien qu'il permette une mise à l'abri de certaines personnes, traiter la grande précarité selon cette modalité semble entraver une réflexion plus large concernant les conditions de possibilité structurelles de cette situation sociale.

Or, si l'on veut penser la fin du sans-abrisme, il faut mener une réflexion d'ensemble qui porte entre autres, sur les rapports entre la protection sociale et l'insertion sur le marché de l'emploi et du logement. Seules des considérations de cette ampleur peuvent nous amener à créer une société de semblables au sens de Castel (2008), c'est-à-dire : « une société dont tous les membres, à défaut d'être égaux sous tous les rapports, disposeraient au moins d'un socle de ressources et de droits suffisants pour faire société avec leurs semblables [...], une société dont nul ne serait exclu » (Ibid, p. 110).

Bibliographie

- Anderson, L., & Snow, D. (2001). L'exclusion sociale et le soi : Une perspective d'interactionnisme symbolique*. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 13-27.
<https://doi.org/10.7202/008309ar>
- Ansermet, C., & Tabin, J.-P. (2014). Misère de la gestion de la misère : En Suisse. *Le sociographe*, n° 48(4), 45. <https://doi.org/10.3917/graph.048.0045>
- Battaglini, M., Földhazi, A., & Tattini, V. (2013). Professionnalisation de la réinsertion : Vers la fin de l'esprit associatif ? Réflexions à partir de quelques cas suisses. *Les Politiques Sociales*, 3-4(2), 59-70.
<https://doi.org/10.3917/lps.133.0059>
- Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance. Editions Métailié.* <https://doi.org/10.3917/meta.becke.1985.01>
- Besozzi, T. (2021). Négocier sa place auprès des sans-abri : L'exemple d'une immersion ethnographique dans le monde de la rue. *Cambouis, la revue des sciences sociales aux mains sales.* <https://doi.org/10.52983/crev.vi0.73>
- Boucher, M., Besozzi, T., & Belqasmi, M. (2020). Déviances, délinquance, sans-abrisme et mondes de la rue. Classements, déclassements et réactions sociales. *Sciences et actions sociales*, 13, Article 13.
<https://journals.openedition.org/sas/685>

Bruneteaux, P. (2017). La prise en charge nocturne des sous-prolétaires à la rue.

Cultures & Conflits, 105-106, Article 105-106.

<https://doi.org/10.4000/conflits.19488>

Bruneteaux, P. (2006). L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance.

Sociétés contemporaines, 63(3), 105-125.

<https://doi.org/10.3917/soco.063.0105>

Castel, R. (2008). 4. Qu'est-ce qu'être protégé ? La dimension socio-anthropologique de la protection sociale. In *Où va la protection sociale ?* (p. 101-117). Presses

Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.guill.2008.01.0101>

Cattacin S., Vitali R. B., (1997). La Suisse entre subsidiarité et étatismes : quelques réflexions sur le rôle des instances non étatiques de production du bien-être en Suisse », *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, 76(263), 35-47.

Chardin, S. (2016). Errance institutionnelle, SDF et grands exclus. *Le Sociographe*, 53(1), 49-60.

Cortambert, L. (2022). Dilemmes éthiques et claques émotionnelles au contact des sans-abri. Une ethnographie des associations de Lyon. *Revue de l'organisation responsable*, 17(1), 61-67.

Damon, J. (2003). Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des « SDF ». *Déviance et Société*, 27(1), 25. <https://doi.org/10.3917/ds.271.0025>

- Delcourt, L. (2020). Prison, rue, foyer : Une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide sociale: *Sciences & Actions Sociales*, N° 13(1), 82-107.
<https://doi.org/10.3917/sas.013.0082>
- Drilling, M., Mühlethaler, E., & Gosalya Iyadurai. (2020). *Homelessness : First Country Report Switzerland*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.34380.56962>
- Dubois, V. (2012). Ethnographier l'action publique : Les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain. *Gouvernement et action publique*, VOL. 1(1), 83-101. <https://doi.org/10.3917/gap.121.0083>
- Flamand-Lew, E. (2014). Evaluation externe du dispositif de réservation en hébergement d'urgence de la Ville de Lausanne.
- Franz L. (2022). Modes de régulation de la marginalité dans le canton de Vaud : entre politiques sociales et politiques sécuritaires.
- Franz, L. (2020). Itinéraire institutionnel du « déviant », entre accompagnement social et sanction. *Sciences & Actions Sociales*, 13(1), 123-145.
<https://doi.org/10.3917/sas.013.0123>
- Gardella, E. (2016). Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social. *Sociologie*, 7(3), 243-260. <https://doi.org/10.3917/socio.073.0243>
- Gauléjac, V. de, Blondel, F., & Taboada Leonetti, I. (2014). La lutte des places (Nouvelle éd. revue et augmentée). *Desclée de Brouwer*.

- Laberge, D., & Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 115-131. <https://doi.org/10.7202/008314ar>
- Lenoir, R. (1997). La notion de contrôle social. *Sociétés & Représentations*, 5(2), 295-310. <https://doi.org/10.3917/sr.005.0295>
- Maes, C. (2011). Hébergement de stabilisation : Entre insertion et gardiennage des pauvres. *Vie sociale*, 3(3), 91-105. <https://doi.org/10.3917/vsoc.113.0091>
- Martin, H., & Bertho, B. (2020). Crimes et châtiments dans la modernité tardive. Politiques urbaines du sans-abrisme. *Sciences & Actions Sociales*, 13(1), 53-81. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0053>
- Maurin, M. (2020). « Accueillir la personne telle qu'elle est » L'inconditionnalité de l'urgence sociale à l'épreuve des pratiques de catégorisation. *Sciences de la société*, 105, Article 105. <https://doi.org/10.4000/sds.11323>
- Meigniez, M. (2020). L'engagement associatif entre pluralité des logiques d'aide et reconnaissance d'une politique d'action sociale. *Sciences de la société*, 105. <https://doi.org/10.4000/sds.11229>
- Meigniez, M. (2019). L'aide associative au pluriel. Enjeux de responsabilité au sein d'une organisation suisse romande. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 100–120. <https://doi.org/10.7202/1066103ar>

- Michalot, T. (2010). L'insertion sociale : Un droit sous conditions : l'exemple des CHRS en France. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 99-113.
<https://doi.org/10.7202/044222ar>
- Paugam, S. (1998). Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 31(1), 138-159. <https://doi.org/10.3406/genes.1998.1516>
- Pichon, P. (1996). Survivre la nuit et le jour. La préservation de soi face au circuit d'assistance. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9(34), 164-179.
<https://doi.org/10.3406/polix.1996.1037>
- Pliez, É. (2012). Les personnes à la rue et le logement d'urgence. Pour une nouvelle approche : le logement d'abord. *Esprit, Octobre*(10), 109-121.
<https://doi.org/10.3917/espri.1210.0109>
- Poupart, J. (2011). Tradition de Chicago et interactionnisme : Des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. *Recherches qualitatives*, 30(1), 178.
<https://doi.org/10.7202/1085485ar>
- Puaud, D. (2017). Biopolitique du travail social. *Multitudes*, 67(2), 179-187.
<https://doi.org/10.3917/mult.067.0179>

- Rullac, S. (2010). Le misérabilisme dans l'action sociale : Un racisme d'État contemporain ? : L'exemple de la prise en charge des SDF depuis 1992. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 176. <https://doi.org/10.7202/044227ar>
- Sayah, J. (1998). Le mendiant : Un citoyen exclu. *Droit et Société*, 39(1), 401-413. <https://doi.org/10.3406/dreso.1998.1446>
- Tabin, J., Frauenfelder, A., Togni, C., & Keller, V. (2008). Temps d'assistance : Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle. *Antipodes*.
- Tabin, J.-P., Knüsel, R., & Ansermet, C. (2016). Lutter contre les pauvres : Les politiques face à la mendicité à l'exemple du canton de Vaud (Nouvelle éd). *Éditions d'En bas*.
- Tabin, J.-P., & Leresche, F. (2019). Une critique furtive de l'État social. *Emulations - Revue de sciences sociales*. <https://doi.org/10.14428/emulations.varia.026>
- Terrolle, D. (2004). La ville dissuasive : L'envers de la solidarité avec les sdf. *Espaces et sociétés*, 116-117(1-2), 143-157. <https://doi.org/10.3917/esp.116.0143>
- Vidal-Naquet, P. A. (2005). Le paradoxe de l'urgence sociale. *Revue Projet*, 284(1), 10-17. <https://doi.org/10.3917/pro.284.0010>

Wacquant, L. (2010). La fabrique de l'État néolibéral. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, 59-1, Article 59-1.

<https://doi.org/10.4000/civilisations.2249>

Annexes

a. Grille d'entretien responsable de l'administration communale

Intro	Depuis quand êtes-vous responsable au sein de l'administration ? Comment en êtes-vous arrivée à ce poste ?
Dispositif	Depuis quand existe le dispositif d'aide d'urgence ? Comment a-t-il été mis en place ? Comment a-t-il évolué dans le temps ? Comment la collaboration entre canton, ville, confédération fonctionne-t-elle ? Pourquoi passage d'un financement municipal à cantonal ? Quelle marge de manœuvre en tant que ville ? Combien de places sur la ville ? Quels sont les objectifs à long terme ?
Bénéficiaires	Quel est le « rôle » de l'hébergement d'urgence ? Que vise ce dispositif pour les personnes qui en ont besoin ? Quel est le profil des bénéficiaires, qui sont les gens qui en ont besoin ? Combien de personnes concernées ? Comment ces lieux sont-ils pensés ? Que sont-ils censés apporter aux bénéficiaires ? À nouveau, quelle marge de manœuvre pour vous en tant que ville sur le fonctionnement ?
Collaboration	CARL, police, Securitas

	<p>Comment ces collaborations se mettent-elles en place et qui décide de ses modalités ? Ville ? Canton ?</p> <p>Comment s'expliquent les différences dans les aspects sécuritaires ? (Répit vs Marmotte)</p> <p>Quel positionnement face aux collectifs ?</p>
--	--

b. Grille d'entretien intervenant.e social.e

Intro	<p>Depuis quand travailles-tu à la Marmotte / au Répit ? Est-ce que tu peux m'expliquer comment tu en es arrivé.e à travailler ici ?</p>
Structure	<p>Peux-tu m'expliquer le fonctionnement de la Marmotte / du Répit ?</p> <p>Quels sont les prestations auxquelles ont accès les bénéficiaires au sein de la structure ?</p>
Relations avec les bénéficiaires	<p>De quoi relève votre mission à la Marmotte/ au Répit ? Quelle posture adoptez-vous face à elleux, quelle mission auprès des bénéficiaires ?</p> <p>Est-ce que vous observez une tendance au niveau de la population ? (nationalité, genre, etc.)</p>

	<p>Comment expliquez-vous la tendance observée ?</p> <p>Quels sont les défis/problématiques auxquels les bénéficiaires sont confronté.e.s et comment y répondez-vous ? ou pas ?</p> <p>Quels sont les besoins auxquels vous ne parvenez pas à répondre ?</p> <p>Quelles sont les situations compliquées auxquelles vous êtes confronté.e.s ? Bagarre, vol, hygiène, puces de lit, etc.</p>
Toxicomanie / addictions	<p>Dans quelle logique vous placez-vous face à la consommation de substances à la Marmotte / au Répit ?</p> <p>Est-ce que la consommation de certaines substances est interdite ? Si oui, qu'est-ce qui motive cette interdiction ?</p>
Relation avec les forces de l'ordre	<p>Dans quelle mesure collaborez-vous avec les forces de l'ordre ?</p> <p>Comment s'opère cette collaboration ?</p> <p>À quelle fréquence faites-vous appel aux forces de l'ordre dans le cadre de l'accueil à la Marmotte / au Répit ?</p> <p>Pour quelles situations ?</p>
Profil socioéconomique	<p>Quel est ton parcours scolaire ? Quels sont les formations, diplômes obtenus ?</p> <p>Parcours de vie en Suisse ? Parents suisses ? Quel niveau d'étude ?</p>

c. Récapitulatif des structures d'hébergement de la ville

Structure	Prestations	Fonctionnement	Places	Financement
<p>Sleep in</p> <p>Gérée par l'association « Sleep In »</p> <p>Chemin de l'usine à gaz 10 1020 Renens</p>	<p>dormir, cuisiner, se doucher, avoir accès à internet, trouver une écoute et une orientation</p>	<p>Ouvert de 20h30 à 9h, tous les jours de l'année. Possibilité de réserver une place à l'avance via le Bureau des Réservations du Service Social de Lausanne</p>	<p>26 places</p>	<p>La subvention est garantie par le canton de Vaud, à hauteur de 773 000 CHF par année.</p>
<p>Etape saint-martin</p> <p>Gérée par la ville de Lausanne</p> <p>Rue Saint-Martin 16, 1003 Lausanne</p>	<p>Sont mis à disposition des usager·ère·s des installations sanitaires adaptées ainsi que des produits d'hygiène corporelle basiques. Un repas est offert tous les soirs et une collation tous les matins.</p>	<p>Ouvert toutes les nuits de 21h00 à 08h00. Possibilité de réserver une place à l'avance via le Bureau des Réservations du Service Social de Lausanne</p>	<p>41 places</p>	<p>Financement cantonal</p>
<p>La Marmotte</p> <p>Gérée par la ville de Lausanne</p> <p>Rue du Vallon 17, 1005 Lausanne</p>	<p>La Marmotte met à disposition pour CHF 5.- un lit dans une chambre commune, des installations sanitaires adaptées, des produits d'hygiène corporelle, une</p>	<p>Il est ouvert toutes les nuits de 21h00 à 08h00. Possibilité de réserver une place à l'avance via le Bureau des Réservations du Service Social de Lausanne</p>	<p>30 places</p>	<p>Financement cantonal</p>

	collation le soir et un petit-déjeuner complet le matin.			
Le Répit Gérée par la fondation Mère Sofia Rue St-Martin 24, 1005 Lausanne	Les usager.ère.s ont accès à des installations sanitaires ainsi que des produit d'hygiène corporelle. Iels peuvent également bénéficier d'une collation en fonction des denrées disponibles et échanger du matériel d'injection	Il est ouvert toutes les nuits (en période hivernale) de 22h00 à 08h00.	100 places	Financement ville

d. Présentation des enquêté.e.s

À des fins d'anonymisation, les prénoms des enquêté.e.s ont été remplacés par des prénoms d'emprunt socialement équivalents.

Nicolas : Responsable d'équipe des veilleurs et adjoint de direction à la Marmotte. J'ai réalisé un entretien libre qui a duré un peu plus d'une heure avec lui-même et André lors de ma soirée d'observation à la Marmotte. (Le 19 avril 2023, env. 1h 15)

André : Il travaille en tant que veilleur à la Marmotte depuis 2009. Son cursus de formation prend fin avec l'obtention de son certificat de fin d'études secondaires. Je me suis entretenue avec lui d'abord avec la présence de monsieur Hänni, puis j'ai réalisé un entretien semi-directif uniquement avec lui pendant environ une heure. (Le 19 avril 2023, env. 1h15)

Victor : Il était intervenant social au Répît pour la première fois durant la saison d'hiver 2022. Il a une formation d'éducateur social (HES). J'ai réalisé un entretien de plus d'une heure avec lui. (Le 9 mai 2023, 1h20)

Ela : Intervenante sociale au Répît à partir de décembre 2022. Elle a une formation d'infirmière. J'ai réalisé un entretien de plus d'une heure avec elle. (Le 11 mai 2023, 1h18)

Corrine : Responsable au sein de l'administration de la ville de Lausanne depuis juillet 2011. Elle a fait des études en relations internationales et a également obtenu un Master en économie du développement. J'ai réalisé un entretien de plus d'une heure avec elle. (Le 2 mai 2023, 1h26)

Pablo : Il a 38 ans, de nationalité française, sans-abri depuis presque deux ans au moment où nous nous rencontrons. Il est en Suisse depuis moins d'un an quand je réalise un entretien libre avec lui. (Le 1^{er} juin 2023, 1h09)

Mourad : Il a 44 ans, de nationalité algérienne, il a traversé plusieurs pays à pieds avant d'arriver en Suisse. Il navigue entre la France et la Suisse depuis plusieurs années. Je réalise un entretien libre de 3h08 avec lui le 8 mai 2023.